

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / OCTOBRE 2015 / N°442



Dossier
Pour que l'école excelle

Enjeux éthiques
autour du fœtus

Les « intellectuels tunisiens »
contre le terrorisme



5 414306 206816

3 Éditorial

Un été qui brunit. Par Yves Kengen

4 Droit de suite**6 Libres ensemble****6 2014 sous la loupe d'ORELA.**

Quand l'Observatoire des religions et de la laïcité publie son rapport annuel, c'est l'occasion de soupeser l'évolution de notre société à l'aune de sa spiritualité. Benoît Van der Meerschen s'est risqué au décodage.

9 Enjeux éthiques autour du fœtus.

La proposition du CD&V relative au statut de l'enfant mort-né continue de mobiliser la laïcité. Concomitamment à la publication d'un outil à vocation informative sur le sujet, Sylvie Lausberg fait le point sur ce dossier délicat.

12 La prison, un business.

Quand le bâtiment va, tout va. Cette maxime d'un autre temps semble toujours d'actualité lorsqu'il s'agit de prisons. C'est en tout cas l'avis de l'économiste François Licoppe. Avec en trame de fond, l'épisode tragi-comique de Haren et ses planteurs de patates.

16 International**18 Petits arrangements avec le Grand Satan.**

Philippe Cohen-Grillet décide la façon dont l'Iran, berceau de l'islamisme politique moderne, s'accorde de l'envahissante présence de l'ennemi américain. Mieux vaut en rire qu'en pleurer.

21 Stéréotypes grecs.

Un village de... 4 habitants sert de fil rouge à cette plongée de Pascal Martin dans une Grèce qu'a désertée la crainte d'un «Grexit». Ce qui n'éloigne pas tous les fantômes...

24 Les «intellectuels tunisiens» contre le terrorisme.

Pas toujours simple d'être un «intellectuel» en Tunisie! Aïcha Ayari, à Tunis, a assisté pour vous au Congrès national des intellectuels tunisiens, animé par Habib Kazdaghli, bien connu de nos lecteurs.

**28 Dossier
Pour que l'école excelle**

À l'heure où la ministre de l'Enseignement obligatoire lance son Pacte d'excellence, «Espace de Libertés» lui emboîte le pas avec un état des lieux de l'école à l'aube de cette ambitieuse réforme.

64 Rencontre

Aïcha Ayari s'est entretenu (en arabe) avec Samar Yasbek, farouche opposante à Bachar Al-Assad. Foin de langue de bois, elle stigmatise la pensée occidentale dominante, sans ménager non plus Assad dont elle qualifie les exactions de «génocide collectif».

68 École

Musique, maestro! chante Johanna de Villers en nous relatant l'expérience novatrice de classes à «rayonnement musical».

70 Espace de brièvetés**72 Arts**

74 Ceci n'est pas un statut. Épinglé dans le programme du Festival des Libertés, un docu belge dénonce le flou artistique qui entoure le travail de celles et ceux qui font de la création leur métier. Amélie Dogot s'est plongée dans cette saga aux relents kafkaïens.

76 L'acteur: un rôle en dehors des planches. Frédéric Vandecasserie s'est entretenu avec Robin Renucci, «enfant de l'éducation populaire» qui aime raconter des histoires. Mais pas n'importe lesquelles!

78 «Atopolis»: les fondations d'une ville idéale métissée. Quand le Wiel se plonge dans Mons 2015, ça métisse pas mal à Bruxelles. Soraya Soussi nous invite à une promenade interculturelle dans l'art contemporain à vocation participative.

80 Coup de pholie

Ta vie, mode d'emploi. Par Milady Renoir.

Édito / Par Yves Kengen, rédacteur en chef

Un été qui brunit

Ils sont lâchés. Décomplexés, ils inondent la toile de leurs commentaires nauséabonds. Ne cherchent même plus l'anonymat. Assument complètement. Qui? Les petits fachos du samedi, populistes du dimanche, kapos qui s'ignorent, racistes ordinaires, bonnes consciences d'un nationalisme outrancier, réactionnaires ancrés dans un droit du sol tout droit sorti du temps des Ostrogoths.

Leur cible? Les réfugiés. Cette «*invasion*» de «*profiteurs*» qui affluent chez nous après avoir «*abandonné femmes et enfants*», cachant en leur sein des «*terroristes*», des «*voleurs*», des «*profiteurs de la sécu*» refusant la nourriture qu'on leur donne «*parce qu'elle n'est pas halal*», possesseurs d'onéreux smartphones, snobant les lits de camp jetés à la hâte dans les bureaux désaffectés d'un WTC sans sanitaires par préférence pour «*leurs tentes douillettes*» voire, parole de ministre, dans l'attente «*qu'on leur paie l'hôtel*». D'ailleurs, on devrait plutôt s'occuper «*de nos propres SDF*». N'en jetez plus.

Au fond, il y a du positif dans cette déferlante de haine cynique: les masques tombent. Et l'on assiste à l'émergence d'un néologisme qui dit bien ce qu'il veut dire: la fachosphère. Inutile de chercher à sérier en sous-groupes: qui vole un œuf vole un bœuf.

Les manipulations les plus grossières, les intox les plus répugnantes, les mensonges les plus éhontés sont jetés en pâture, via les réseaux sociaux, à une foule d'égarés du bulbe qui trouvent sans doute, dans cette cible providentielle, l'occasion de déverser le trop-plein du vide de leurs existences mornes gâchées à attendre dans leurs pantoufles qu'un magicien jailli de la télé résolve les problèmes du monde et les fasse gagner au Lotto.

Quand Marine Le Pen, dopée par Viktor Orbán, évoque «*les invasions barbares du IV^e siècle*» et une «*dissémination jusque dans nos plus petits villages*», on se dit qu'elle a bien raison. Elle parle sûrement de la fachosphère. Il est toujours fécond, le ventre d'où est sortie la bête immonde. C'est à nous, citoyens conscients, de dresser le barbelé du discours rationnel pour empêcher la peste brune de proliférer davantage. Remercions les migrants d'avoir contribué à nous ouvrir les yeux sur l'état de notre société. Et croisons les doigts pour n'avoir pas, un jour, à fuir notre belle Europe pour sauver notre peau; nous risquons de connaître le même sort que celui que nous avons réservé aux réfugiés syriens. Le supporterons-nous avec le même stoïcisme?



Le CRISP se numérise

Le célèbre *Courrier hebdomadaire du CRISP*, référence incontournable dans l'observation de la vie politique et citoyenne belge, est désormais accessible en ligne. Et gratuitement en ce qui concerne les 50 premières années de parution (1959-2009). Les numéros de 2010 à ce jour sont en consultation payante.

La numérisation de plus de 2000 numéros a représenté un travail certain qui vient de s'achever ; vous pouvez même lire le n° 0, paru en décembre 1958. Cette publication qui fait «partie des meubles» se voit comme un outil d'investigation et de diffusion permanente. Comme le font remarquer les éditeurs, le contenu se singularise par la volonté d'être accessible au plus grand nombre (niveau universitaire, quand même). C'est dans cette optique que la rédaction s'ouvre à des auteurs n'appartenant pas au séraïl académique ; des débutants, des observateurs «profanes» de la chose publique ont eu droit de plume dans les pages du *Courrier*. Des signatures comme celles de François Perrin et Ernest Glinne apparaissent dans les archives, bien avant que ces deux personnages ne

deviennent des stars de la politique (encore) nationale... À l'instar de Wikipedia (mais créé 40 ans plus tôt), le *Courrier hebdomadaire du CRISP* repose sur un large réseau d'utilisateurs et de contributeurs. Avis aux candidats auteurs, la voie est libre, mais semée d'embûches. La crédibilité du contenu est à ce prix...

Sur la section du site cairn.info qui héberge le *Courrier*, la recherche thématique est facilitée par un outil avancé très performant pourvu d'un filtre de tri par pertinence. N'hésitez pas à chercher «laïcité»... (yk)

Accès : www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp.htm

Affaire Wybran : suite et fin ?

Dans son ordonnance du 17 avril 2015, la chambre du conseil demandait que les victimes des terroristes aient droit à une enquête effective, surtout dans le contexte terroriste actuel. Elle demandait aussi que l'avocat du Belgo-Marocain Abelkader Belliraj puisse rencontrer son client, condamné au Maroc en 2011 à la perpétuité pour appartenance à une organisation terroriste et pour six assassinats, dont celui du professeur de l'ULB (Érasme) Joseph Wybran, commis à Bruxelles en 1989.

La prochaine –et manifestement– dernière audience est fixée au 7 octobre alors que le procureur fédéral continue à demander un non-lieu. Il y a pourtant des suspects, des faits concordants, qui lient plusieurs dossiers dans un contexte terroriste.

L'issue de la procédure fera date dans l'histoire de la lutte contre le terrorisme en Belgique, car si un non-lieu est prononcé, l'un des dossiers les plus marquants du terrorisme anti-juif et anti-arabe de Belgique serait envoyé aux oubliettes.

Au nom de Madame Emmy Wybran, la veuve de Joseph Wybran, ainsi qu'en celui du Comité de coordination des organisations juives de Belgique (CCOJB) et de l'ULB qui se sont constitués parties civiles, l'avocate Michèle Hirsch aura fort à faire pour que, si justice n'est pas faite, au moins l'État reconnaîsse cet échec, au lieu d'enterrer le dossier comme le demande le magistrat fédéral. (yk)

Athéisme et morale

L'Association belge des athées (ABA) organise un colloque sur la morale non confessionnelle. Au cours de cette journée, de nombreux spécialistes aborderont sous plusieurs angles les liens entre la non-croyance et les règles de conduite découlant de la conception de vie sans dieu(x). Anne Staquet retracera l'histoire d'un amalgame «De l'athée immoral à l'athée vertueux», Lambros Couloubaritsis se penchera sur l'athéisme comme figure majeure de l'humanisme, Aymeric Monville évoquera l'athéisme de Nietzsche, Jean-Pierre Clero fera le lien entre l'athéisme et l'éthique des soins, Roland de Bodt tentera de répondre à la question «Pouvons-nous construire une éthique sur le fondement de l'athéisme?» et avant le débat de clôture, Ruwen Ogien interviendra sur «Le maximalisme religieux et le minimalisme moral». (ad)

Le 17 octobre de 10h à 17h
à la Maison des Anciens de l'ULB
(Ixelles)

PAF : de 7 euros la demi-journée à 35 euros pour la journée complète avec repas (réductions pour les étudiants et les membres de l'ABA)

Infos : patrice.dartevelle@gmail.com
Inscriptions : athee@belgique@gmail.com

Le Dormeur de la Plage

D'après *Le Dormeur du Val* d'Arthur Rimbaud
Hommage à tous les enfants qui rêvent de paix fuient la guerre

C'est une plage calme baignée de lumière
Où les vagues scintillent sous le soleil couchant.
C'est une plage très douce d'une station balnéaire
Où s'ébattent, joyeux, adultes et enfants.
Un gamin jeune, bouche ouverte, tête nue,
Le visage baigné dans le flot cristallin
Dort ; il est étendu dans l'onde, sous la nue,
Pâle dans la lumière déjà à son déclin.
Les bras le long du corps, il dort. Souriant comme
Sourirait une enfant malade, il fait un somme.
Nature, berce-le doucement : il a peur.
Vêtu de rouge et bleu, chaussé de bottines,
Les jambes allongées, de l'eau dans la poitrine,
Tranquille... il s'est noyé en cherchant le bonheur.

Michèle VH-D
6 septembre 2015

Démissions

L'école ! Tout le monde en parle : les élèves, leurs parents, les enseignants, les chefs d'établissement, la ministre... Malaise, questions, critiques, revendications, révoltes. Et c'est bien l'objet du dossier qu'*Espace de Libertés* vous propose ce mois-ci. En complément, on vous suggère d'alimenter votre réflexion avec un texte de Rose Hanon : la voix d'une jeune enseignante, pleine d'enthousiasme et d'illusions, qui se retrouve très vite «actrice qui n'aime pas la pièce que le système lui fait jouer», debout devant l'arène où elle a été propulsée sans armes. Ce sont sa colère, sa frustration devant ses rêves qui s'écroulent. Mais surtout ses questions et ses tentatives de réponse. Pourquoi et comment en est-on arrivé là ? Qui sont les responsables et où sont-ils ? Et que faire ? Un texte aux tonalités pamphlétoires associant critique radicale et sensibilité écorchée, traversé de colères noires et d'espérances chaleureuses qui s'impose par son urgence politique et sociale. (ad)

Rose Hanon, *Démissions*, Cuesmes, Éditions du Cerisier, coll. «Place publique», 2015, 124 pages. Prix : 11 euros

2014 sous la loupe de l'ORELA

La sortie du rapport annuel de l'Observatoire des religions et de la laïcité¹ qui analyse les pratiques en Belgique est toujours un événement. Et sa lecture fort instructive.

Par Benoît Van der Meerschen
Secrétaire général adjoint du CAL

Le rapport ORELA constitue un événement d'abord parce qu'il demeure une véritable mine d'informations et de renseignements qui, bien loin des idées reçues, permet à chacun de mieux mesurer l'action et le poids des uns et des autres encore aujourd'hui en Belgique. À titre d'exemple, quelques situations particulières méritent d'être mentionnées.

Constats et tendances

Ainsi, les quelques pages réservées au mode de financement des cultes et de la laïcité démontrent à suffisance, tellement il est peu conforme à la réalité de notre société, que ce système de financement date d'un autre âge... De même, le rapport décrit bien aussi les domaines dans lesquels, à certains moments, des tensions peuvent apparaître entre cultes et laïcité: «À bien des égards, la laïcité demeure une force d'opposition au cléricalisme et ne peut donc rejoindre les représentants des cultes reconnus quand ils s'expriment sur des questions éthiques. L'enjeu est d'autant plus important que depuis plusieurs années, les institutions religieuses tentent d'imposer un discours

d'expertise dans ces domaines.»² Les récurrentes sorties de l'autoproclamé Institut européen de bioéthique sont (malheureusement) là pour nous le rappeler trop souvent³. Enfin, la montée en force des églises évangéliques est aussi abordée par le rapport de l'ORELA: «Les Églises protestantes évangéliques sont en forte croissance. Selon l'historien et sociologue Sébastien Fath, chercheur au CNRS, elles réunissent en 2014 près de 600 millions de fidèles à travers le monde, principalement en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie [...]. Particulièrement présentes en Région bruxelloise, ces Églises sont généralement implantées dans des quartiers populaires, voire paupérisés: la carte des implantations évangéliques en région bruxelloise suit les lignes du "croissant pauvre": à l'intérieur du Pentagone, l'ouest de la jonction Nord-Midi et les Marolles; le bas de Saint-Gilles et de Forest; l'est d'Anderlecht et de Molenbeek; Saint-Josse; l'ouest de Schaerbeek»⁴. Un phénomène qui ne peut laisser indifférent.

Mais ce rapport met surtout en évidence à quel point, en 2014, l'actualité internationale nous a rattrapés



La consternation et l'incrédulité étaient générales après l'attentat du Musée juif.

et a eu des incidences tragiques dans notre pays.

L'attentat du Musée juif

«Survenu à la veille des élections législatives du 25 mai 2014, l'attentat contre le Musée juif a suscité l'émoi dans le pays.»⁵ Plus que de l'émoi, ce meurtre commis avec un sang-froid affolant dans un lieu déterminé uniquement parce qu'il est juif a surtout permis de se rendre compte que, même en Belgique, nul n'était à l'abri de cette violence aveugle. Couplé à une recrudescence de l'antisémitisme⁶, cet attentat a généré un climat de crainte et de défiance aisément compréhensible⁷. Mais avec le risque aussi que, face à cette menace, l'équilibre entre la nécessaire sécurité et la préservation de nos libertés soit lui-même mis en danger... Si les déclarations du Pre-

mier ministre lors du discours aux corps constitués le 29 janvier dernier étaient à cet égard plutôt rassurantes, les récentes initiatives du ministre de l'Intérieur laissent, elles, sceptiques⁸.

L'ancien Garde des Sceaux de la République française avait dénoncé le «piège politique»⁹ tendu par les terroristes ici ou ailleurs et les amalgames qui pourraient en découler. Mais, sans surprise, ainsi que le constate le rapport, «l'intérêt pour l'islam se développe sur fond de craintes liées au terrorisme: le fondamentalisme religieux et la radicalisation des jeunes sont des sujets qui ont abondamment retenu l'attention des médias en 2014»¹⁰. Le rapport d'ORELA aborde aussi spécifiquement les nombreux départs de combattants belges en Syrie¹¹.

⁵ Ibid., p. 32.

⁶ Ibid., pp. 33 et s.

⁷ «Si je pars, c'est contraint et forcé», interview de Jonathan De La-thouwer, président de l'UJB, dans *La Libre Belgique*, 22 mai 2015.

⁸ Le ministre de l'Intérieur a indiqué qu'il souhaitait créer un fichier national des données des voyageurs pour certains transports en commun.

⁹ Laure Bretton, «Robert Badinter: "Les terroristes nous tendent un piège politique"», mis en ligne le 7 janvier 2015, sur www.libération.fr.

¹ Voir «Rapport ORELA 2014», mis en ligne le 18 juin 2015, sur www.o-re-la.org.

² Caroline Sägesser, Jean-Philippe Schreiber et Cécile Vanderpellen-Diagre, *Les religions et la laïcité en Belgique. Rapport 2014*, Bruxelles, Observatoire des religions et de la laïcité (ULB), 2014, p. 42.

³ Lire à cet égard la carte blanche d'Henri BartholomeeuwSEN parue dans *Le Soir* du 2 septembre 2015, «Des assassins à l'hôpital?» et mise en ligne sur www.laicite.be.

⁴ Sägesser, Schreiber et Vanderpellen-Diagre, *op. cit.*, pp. 24 et s.



© Jonathan Raai/NurPhoto

La réponse des cultes et de la laïcité au risque fondamentaliste : une marche pour la paix rassemblant tous les courants philosophiques.

Des avancées

Enfin, se plonger dans la lecture du rapport ORELA donne quand même de l'espoir lorsque l'on constate que plusieurs dossiers, dans lesquels le mouvement laïque a souvent été impliqué, ont connu de considérables évolutions durant cette année 2014. On peut ainsi penser à la loi du 28 février 2014 modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie, en vue d'étendre l'euthanasie aux mineurs. Ou encore à l'accord de majorité entre le PS et le cdH à la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des cours dits «philosophiques»¹². Accord qui prévoit de remplacer à terme une heure de religion ou de morale par un cours

10 Sägesser, Schreiber et Vanderpellen-Diagre, *op. cit.*, p. 13.

11 *Ibid.*, pp. 14 et s.

12 *Ibid.*, pp. 69 et s.

commun de philosophie et de citoyenneté (uniquement dans l'enseignement officiel). Une solution «chèvrechouïste» sans doute mais, en attendant, force est de constater que ce dossier a quand même bougé. Qui l'aurait cru il y a seulement 5 ans? De quoi puiser de l'énergie pour le futur car, restons en consciences, chaque petite victoire engrangée est toujours annonciatrice des défis de demain.

Enjeux éthiques autour du fœtus

Le gouvernement a prévu dans sa déclaration de politique générale d'humaniser le deuil des personnes qui vivent l'interruption d'une grossesse en cours de route. Une préoccupation aussi noble que nécessaire. Mais comment, dans les enceintes politiques, en partant de la volonté de mieux prendre en compte cette réalité médicale, en est-on arrivé à débattre du statut juridique du fœtus?

Par Sylvie Lausberg
Cellule «Étude et Stratégie» du CAL

Il s'agit là d'un quiproquo qui, selon le CAL, ne doit rien au hasard, même si de nombreux parlementaires n'y ont pas vu malice. Début juin, le président du CAL jetait en effet le pavé dans la mare: pas question de voter un statut au fœtus, vite fait mal fait, avant les vacances parlementaires. La commission Justice de la Chambre se penchait sur les grossesses prématurément interrompues et sur la mesure proposée: l'enregistrement à l'état civil d'un acte de naissance mentionnant nom de famille et prénoms des fœtus avant la limite actuelle des 6 mois de grossesse¹.

Étonné que cette question ne soit envisagée que sous un angle spécifiquement juridique, le CAL a demandé à être entendu, ce qui fut fait le 30 juin dernier². Heureusement, médecins, sages-femmes, psychologues, gynécologues, pédiatres et professionnels des services de néonatalogie ont également pu être entendus à la tribune, démontrant que la question n'était pas tant de délivrer un acte d'état civil que d'aider les femmes et les proches à surmonter ce

genre d'épreuve par une prise en charge psycho-affective adéquate.

Volonté politique

Cela n'empêche pas de s'interroger sur ce qui a motivé les quatre propositions de loi sur la table³, comme sur le fait que, du côté francophone, seul le cdH a déposé la sienne, par ailleurs la moins problématique de toutes. Manifestement, c'est à l'initiative d'une association du nord du pays, Met lege handen⁴, que les politiques flamands ont pris le parti de modifier la législation en vigueur⁵. De nombreux membres de cabinets ministériels nous ont relaté les appels téléphoniques, les pleurs des personnes qui s'adressent à eux afin d'obtenir un changement dans la législation et de permettre d'enregistrer à l'état civil les fausses-couches avant 6 mois de grossesse. L'objectif de cette association est donc manifestement politique.

En revanche, sur le terrain, la demande des professionnels de la santé s'avère bien différente. Ils réclament une harmonisa-

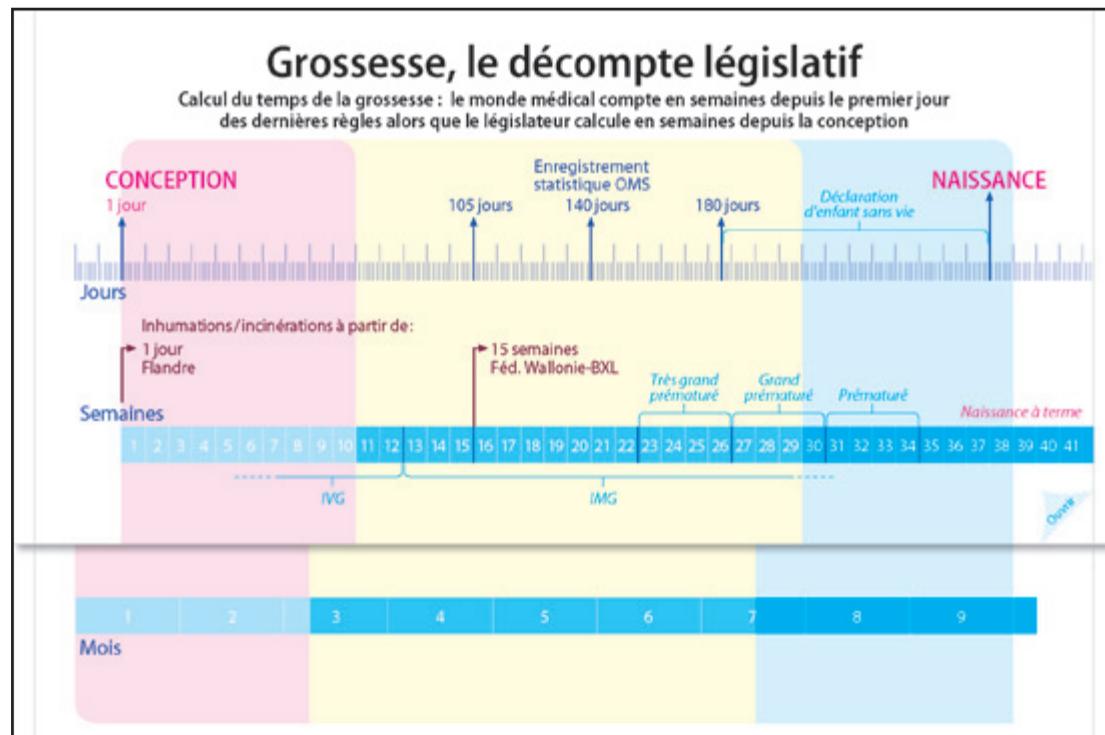
1 Limite actuelle pour la reconnaissance d'un enfant sans vie dont découle une inscription à l'état civil et les droits sociaux comme le congé de maternité.

2 Voir www.lachambre.be.

3 CD&V, cdH, Spa, Open VLD.

4 Qui se traduit par «les mains vides» en français, NDLR.

5 Cf. proposition de loi CD&V de Sabine de Béthune en 2002 (Document législatif n°2-1145/1), question orale d'Elke Sleurs au ministre de la Justice (Annales 5-148) et audition du 30 juin 2015 en commission «Justice».



tion des pratiques afin que tout un chacun puisse bénéficier, quel que soit son lieu de résidence, d'un accompagnement approprié, par des personnes formées et compétentes. Les grands hôpitaux universitaires offrent de tels services, qui exigent temps et disponibilité, mais ce travail n'est pas valorisé et n'est pas pris

Les personnes confrontées à de telles épreuves sont en demande d'une aide personnalisée, en fonction de leur mode de vie, de leur rapport à la mort.

en compte par l'INAMI. Dans les petites structures, les personnes confrontées à une grossesse non menée à terme sont souvent livrées à elles-mêmes, faute de personnel qualifié.

Un non-sens médical

Du point de vue médical, les médecins ont également expliqué aux parlementaires qu'abaisser à 20 semaines la limite pour reconnaître un enfant mort-né est un non-sens et pourrait avoir des effets très pernicieux sur la pratique médicale si le législateur s'engage dans cette voie. En fait, au contraire de ce qu'affirment les propositions de loi, 140 jours de grossesse ne sont pas reconnus par l'OMS comme un critère de viabilité hors utérus. Le Dr Bela Ganatra de l'unité de santé reproductive à l'OMS le confirme :

«Les critères édictés pour l'enregistrement des fausses couches à partir de 140 jours et/ou un poids de 500 grammes ne sont pas des critères de viabilité au sens médical du terme.» Ils ont été édictés pour harmoniser l'enregistrement des fausses couches à des fins statistiques, afin de mieux comprendre et prévenir la mortalité fœtale dans le monde.

Si, sur le plan médical, les mesures en discussion ne tiennent pas la route, comment peut-on alors améliorer la situation ? L'assistance morale étant une mission de la laïcité organisée, nous avons posé la question à quelques délégués et bénévoles laïques qui accompagnent les personnes en deuil, et donc aussi les femmes et les familles confrontées à une grossesse accidentellement interrompue.

Au contraire d'une codification du deuil, d'un accompagnement standardisé ou de démarches administratives supplémentaires, les personnes confrontées à de telles épreuves sont en demande d'une aide personnalisée, en fonction de leur mode de vie, de leur rapport à la mort et selon des modalités qui leur conviennent. Répondre à ce besoin se révèle la meilleure voie pour créer un espace où un événement aussi dramatique peut se vivre, dans le respect de chacun et de sa manière de réagir. L'évolution de la société, de plus en plus compassionnelle et émotionnelle, se révèle parfois d'une brutalité criante, et ce sont aussi ces voix-là que nous avons le devoir de faire entendre.



Dans l'ensemble des régions, des intervenants du mouvement laïque accompagnent gratuitement les familles lors des cérémonies de funérailles. Une écoute respectueuse des attentes des proches et un soutien personnalisé sont assurés afin de rencontrer les demandes telles qu'elles sont exprimées.

Extraits de témoignages

«*S'il faut changer quelque chose, c'est l'encadrement et le suivi par des professionnels du deuil. Ne pas culpabiliser ceux et celles qui ne désirent pas que l'état civil garde une trace de la grossesse, ne souhaitent pas donner de nom ni de prénom. Il faut respecter tous ceux qui préfèrent que cet échec reste du domaine de l'intime et de la vie privée et non du domaine public.*»

«*Je ne comprends pas pourquoi la loi devrait m'imposer une manière de vivre cette période qui a été très traumatisante. Chacun cherche les moyens, présents dans son entourage ou dans sa propre expérience, pour s'en sortir. Pour moi, il s'agit de ma liberté individuelle.*»

«*Après l'IMG¹ à 4 mois et demi de grossesse, on est venu m'annoncer que c'était "une petite fille" et que je pouvais aller la visiter à la morgue. J'ai refusé. Alors le médecin m'a conseillé de réfléchir, car ce serait sans doute bon pour "mon deuil", ajoutant que le corps resterait là 3 jours avant d'être inhumé dans la pelouse des étoiles du cimetière communal. J'ai ressenti une grande colère car on cherchait à susciter chez moi un processus de deuil d'un enfant alors que je ne vivais et ne voulais vivre que la déception d'avoir perdu un espoir de bébé.*»

¹ Interruption médicale de grossesse, NDLR.

La prison, un business¹

Il y a 25 ans, la RTBF cartonnait avec une émission baptisée «Les grands travaux inutiles». Aujourd’hui, on pourrait imaginer une suite intitulée «Les grands projets dangereux». La mégaprison de Haren en ferait partie.

Par François Licoppe
Économiste

Le projet de mégaprison à Haren est sans doute le projet le plus téméraire, le plus dénué de sens et le plus exemplatif d’un système politico-économique fondé sur la connivence entre État et sociétés privées, de la recherche du gigantisme *per se*, de la mauvaise gestion des politiques publiques désormais soumises aux impératifs de la rentabilité économique.

L’enfermement, une solution... qui n’en est pas une

On peut commencer par s’interroger sur le bien-fondé du concept même de l’enfermement. S’il peut être énoncé qu’il est impossible pour une infime partie de la population de faire société et que celle-ci doit en être protégée, force est de constater que le résultat des politiques d’incarcération est catastrophique. Aux États-Unis, à la question «quel avenir pour les prisonniers?», une assistante auprès de la Cour Suprême répondait: «70% d’entre eux retournent en prison endéans quelques années et dans certains États c’est une question de mois.» En Belgique, le Comité européen pour la prévention de la torture a pu démontrer le caractère contre-productif de l’augmentation de l’«offre» de prison: «Le

fait d’augmenter la capacité carcérale n’est pas susceptible, en soi, de résoudre durablement le problème de la surpopulation. En effet, il a été observé dans de nombreux pays –y compris en Belgique– que la population carcérale a tendance à augmenter au fur et à mesure que la capacité carcérale s’accroît.»

«Small is beautiful»

Quant à l’intérêt de ce gigantisme, certes, on peut comprendre que les riverains n’ont pas nécessairement envie de voir une prison s’établir près de chez eux, mais pour autant cela justifie-t-il de construire une mégaprison? Différentes études ont démontré que la taille «optimale» d’un établissement pénitentiaire s’établit à une capacité de 300-400 places. Alors pourquoi construire un complexe qui pourrait accueillir quelque 1 200 détenus? La prison de Lantin, l’actuel plus important établissement pénitentiaire (il n’y pas qu’une maison d’arrêt) de Belgique a pu illustrer de ces difficultés. Comme les banques devenues trop grandes pour être gérées efficacement, d’aussi importantes structures carcérales non seulement déshumanisent encore davantage, mais aussi elles enregistrent



© L’Avenir

| La sympathique prison de Lantin. Un modèle de gigantisme à perpétuer?

davantage de suicides et d’évasions, sont plus encore démotivantes pour le personnel pénitentiaire, connaissent des risques de mutineries plus élevés, sont éloignées des villes –donc peu accessibles tant pour les avocats que pour les familles–, complexifiant ainsi le travail judiciaire, accroissant les risques de transfert vers les palais de justice et diminuant la qualité de suivi et de soutien des détenus.

Une justification économique?

Économiquement, on aurait pu penser qu’au vu de sa taille critique, le coût de construction par cellule ait pu être optimisé. Or il n’en est rien. Pour la prison de Leuze qui doit abriter 312 détenus (pas encore complètement remplie) et qui fut lancée en 2012, l’investissement initial a été estimé à 75 millions d’euros soit quelque 240 000 euros par cellule. Pour celle d’Haren, le

seul coût de construction a été estimé à 330 millions d’euros, soit 280 000 euros par cellule et sur 25 ans en tenant compte des coûts de fonctionnement les montants prévus oscillent entre 1,7 et 2 milliards d’euros, soit au moins 1 million par cellule. Pourquoi avoir opté pour un partenariat public/privé (PPP) afin d’assurer le financement de sa construction et de son exploitation? Les États connaissant une aggravation de leur déficit public et de leur endettement sont contraints d’innover en termes de financement. Par ailleurs, depuis la réforme de la comptabilité européenne, tout investissement qu’ils réalisent est désormais considéré comme une dépense courante et vient donc grever en année 1 les finances publiques, alors qu’il est censé porter ses fruits sur des décennies.

Afin de pallier ces nouvelles normes et pour équilibrer leur budget, les

¹ Cet article a été publié dans une version légèrement différente et sous la forme d’une contribution externe le 22 mai 2015 et mis à jour le 26 mai 2015 sur www.lalibre.be.



© Euro Archi+1

La prison vue par l'un des candidats au concours d'architecture. Elle est pas belle, ma campagne ?

États ont dès lors lancé différents partenariats public/privé. Ce sont des contrats qui peuvent revêtir différentes formes, mais qui généralement laissent à l'État la propriété du bien en question: hôpital, école, autoroute et lui laisse la possibilité de contrôler une gestion qui est dorénavant confiée à une entreprise privée qui en récolte les profits et participe au financement. On parle de contrats DBFM (*Design, Build, Finance, Maintain*), à savoir que les consortiums désignés dessinent les plans, construisent, financent et gèrent la prison à l'exception des aspects de sécurité. Ces contrats ont été vivement critiqués, car laissant tous les bénéfices aux entreprises privées alors que l'État couvrait les éventuels risques lorsque les choses ne se déroulaient pas comme prévu dans les plans financiers. Ainsi, en France, un rapport de la Cour des comptes de 2010 démontre que les indemnités annuelles

octroyées par l'État aux prestataires privés sont deux à trois fois plus élevées que lorsqu'un établissement carcéral relève entièrement du public. Tout comme ce qui s'est passé lors de la crise financière, voilà une autre forme de privatisation des profits et de socialisation des pertes. Depuis 2004, suivant les caractéristiques de ces PPP, l'organisme européen chargé des statistiques Eurostat a revu le traitement comptable de ceux-ci. La totalité des montants, même la part financée par le privé, doit désormais être comptabilisée comme une dépense publique, enlevant tout l'intérêt d'un tel mécanisme de financement pour les États.

Privatisation et justice de classes

Par ailleurs, un très grand nombre de services «offerts» au sein des prisons sont payants et assurés par des sociétés privées externes. On comprend dès

lors l'intérêt à ce que le nombre de prisonniers augmente. Ils constituent une clientèle captive de choix que ces sociétés privées ne souhaitent pas voir partir. Et l'on comprend ainsi mieux le peu de volonté à développer des politiques de réinsertion cohérentes : il y a conflit d'intérêts. Le système actuel cherche à tout marchandiser, à tout monétiser, y compris le monde carcéral, et cela, au détriment de son efficacité.

Tout ceci alors que dans le même temps, nos politiques ont voté la

transaction pénale qui a permis à ceux qui avaient commis le plus grand délit de l'histoire financière de Belgique de s'en tirer en payant une amende modeste, n'étant même pas condamnés et n'atterrisant dès lors pas en prison. Alors qu'un voleur de saucisson, a-t-on appris tout récemment, risque d'écopier d'une peine ferme et que, par la soumission à la TVA des honoraires d'avocats, on rend l'accès à la justice plus difficile pour les moins favorisés... Y aurait-il une justice de classes ?

Mégaprison : la mobilisation se poursuit

Le 26 juin dernier, malgré la force, la richesse et la pertinence de la contestation contre le projet de mégaprison à Haren, en décalage total de par son lieu d'implantation et son incapacité à répondre aux besoins d'une politique pénale et carcérale humaine et efficiente, le permis d'environnement a été accordé, moyennant le respect d'une série de conditions, dont la réalisation de la déviation du chemin du Keelbeek avant la suppression de son actuel tracé. Cette déviation a été mise à l'enquête publique de la fin du mois d'août au 18 septembre, en dépit de la volonté des habitants de Haren. La Ville autorisera ou non la déviation du chemin d'ici début novembre. Un recours contre le permis d'environnement a été introduit fin juin par des riverains, appuyés par l'ASBL Respire et soutenus par la Plateforme pour sortir du désastre carcéral (dont Bruxelles Laïque est membre fondateur et que le CAL a rejoint récemment). Inter-

Environnement Bruxelles s'est également joint à la cause. Le permis d'urbanisme, quant à lui, n'a toujours pas été délivré par la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui n'a pas empêché la Régie des bâtiments et la police d'expulser les occupants du Keelbeek et de détruire leur camp, quelques jours à peine avant l'annulation de l'ordonnance d'évacuation. Pas vaincus pour autant, les militants de la ZAD du Keelbeek ont installé un nouveau campement et continuent la lutte.

Pour rappel, le CAL s'oppose à la construction de cette mégaprison et plaide, en priorité, pour la poursuite de la rénovation au minimum de la prison de St-Gilles, ce qui coûterait trois à quatre fois moins cher. Il ne peut comprendre que l'on ait investi l'argent des contribuables dans des travaux de rénovation à fonds perdus.

Infos : <http://harenunderarrest.be>



- 18 Petits arrangements avec le Grand Satan
- 21 Stéréotypes grecs
- 24 Les «intellectuels tunisiens» contre le terrorisme

Petits arrangements avec le Grand Satan

Travesties, McDonald's et d'autres enseignes phares de l'Amérique honnie envahissent Téhéran. Un symptôme des sociétés islamiques, tiraillées entre ouverture occidentale et repli confessionnel.

Par Philippe Cohen-Grillet
Journaliste et écrivain

Ainsi qu'il est murmuré et déploré à l'étage de la direction de Total: «*Dans Sa proverbiale Sagesse, Allah –bénî soit le Nom du Très Haut, du Tout Miséricordieux, Gloire, Louanges et Majesté à Mohammed, Son Prophète–, Allah, donc, a placé le pétrole où il le jugeait bon.*» Assis sur la deuxième réserve mondiale d'or noir, les mollahs de Téhéran Lui en savent gré. Un bonheur n'arrivant jamais seul, l'accord conclu cet été par les grandes puissances occidentales –États-Unis en tête– avec l'Iran quant au développement de son programme nucléaire ouvre de sacrées, voire divines, opportunités commerciales. Les affaires sont les affaires. Les ennemis d'hier deviennent les alliés objectifs d'aujourd'hui et les clients de demain. Sous réserve de la levée des dernières réticences politiciennes américaines (course à la Maison-Blanche oblige) et de celle des sanctions économiques internationales, l'Iran pourra très prochainement augmenter sa production d'un million de barils de brut par jour. Une modeste rasade qui préfigure l'ouverture des vannes en grand et une bouffée d'oxygène pour un pays économiquement asphyxié. D'autres juteuses perspectives se profilent.

Ainsi, les constructeurs automobiles tricolores se frottent déjà les jantes en songeant à un marché de 80 millions d'Iraniens et à sa classe moyenne, avide de goûter à la suspension «made in France». Le pays dispose d'ores et déjà de deux temples dévolus aux marchands, les 5^e et 7^e plus grands centres commerciaux du monde, sis à Ispahan et Chiraz, alignant 3 270 boutiques.

Ronald McDonald voué à l'enfer d'Allah

Mais depuis la révolution islamique de 1979, il convient d'être intrinsèquement opposé aux principes politiques, du moins de sauver les apparences. Les enseignes commerciales du Grand Satan, symboles de l'impérialisme des chiens américains mécréants, sont donc bannies. Impossible de savourer un menu Big Mac –fut-il évidemment sans bacon– accompagné d'une portion de frites et d'un Coca-Cola. Avant d'accéder à la présidence de la République islamique (désolé pour l'oxymore), Mahmoud Ahmadinejad, alors maire de Téhéran, eut la riche idée de faire repeindre certains trottoirs de la cité en vert, couleur de l'islam. Aujourd'hui



© Prashant Rao

Accommodement raisonnable ?

encore, les rues de la capitale ne risquent pas d'être souillées des papiers gras bordant les sandwichs de la firme McDonald's. La boustifaille des croisés-infidèles est interdite de séjour en Iran. Cependant, certains aimeraient se remplir la panse de ces délices sataniques. Comment sortir de la contradiction? Par bonheur, les Iraniens ont du pétrole et des idées. Ainsi est né «Mash Donald's», un fast-food dont le logo reprend très exactement les célèbres arches dorées de McDo, son mobilier en plastique aux couleurs vives, jusqu'au clown Ronald, cloné. Au menu, le falafel super-long sandwich (46 cm de cholestérol), rivalise avec l'adaptation du Big Mac baptisée «Mash Donald's baguette burger». L'heureux propriétaire du restaurant, Hassan, se félicite de ne pas souffrir de la moindre tracasserie du bataillon d'avocats de la firme cotée à Wall Street, pas plus que des pourtant très sourcilleux Gardiens de la Révolution. Un de ses téméraires prédécesseurs

a bien tenté d'ouvrir une authentique franchise McDo à Téhéran en 1994. Deux jours plus tard, le restaurant était incendié par de zélés patriotes. «Mash Donald's», lui, est à l'abri du feu purificateur. Il en va de même pour d'autres enseignes où se pressent les Iraniens gastronomes et occidentalisés: «Pizza Hat» qui singe jusqu'au mimétisme Pizza Hut, «ZFC» où se dégustent des *chicken wings* à faire pâlir de jalouse KFC ou la chaîne «Raees Coffee» qui ressemble comme deux gouttes de pur arabica aux Starbucks. Même la sandwicherie Subway est habilement travestie et à peine maquillée pour régaler les Iraniens. Le tout au nez et à la barbe fournie des ayatollahs, ou plutôt avec leur tacite bénédiction.

«Faut-il brûler les homos ?» : le voile contre la vapeur

Ce faux-culisme commercial qui s'accorde fort bien des symboles hon-

nis de l'Occident voué à brûler dans l'enfer d'Allah («*béni soit Son Nom, etc.*») prête à sourire. Il est également le révélateur criant d'une profonde fracture qui traverse les sociétés islamiques et arabo-musulmanes. Il suffit de se promener tard le soir en compagnie d'autochtones dans quelque quartiers interlopes de Rabat, au Maroc, ou d'engager une conversation libre avec des étudiants de l'université tunisienne de Carthage pour s'en convaincre. De façon encore plus palpable depuis les révoltes et «printemps arabes», les pays du Maghreb sont tiraillés entre soif d'ouverture et d'occidentalisation d'une part, repli confessionnel laissant libre cours à la dictature des moeurs et à la tyrannie phalocratique d'autre part. «*Faut-il brûler les homos?*», s'interrogeait en «une» l'hebdomadaire *Maroc-Hebdo* cet été. Une question qui frôlait presque l'outrage au roi Mohammed VI, ont raillé quelque facétieux esprits marocains... Dans le royaume, la «chasse aux pédés» est ouverte. En juin dernier, un travesti a été lynché par une foule hystérique dans la bonne ville de Fès – ce qui n'aurait pas manqué d'étonner Paul Bowles, tant l'auteur d'*Un thé au Sahara* aimait y partager d'autres douceurs sucrées avec des garçons de la cité. Cet été encore, la diffusion du film *Much Loved*, plongée sans fard dans les nuits de la prostitution marocaine, a failli mettre le pays à feu et à sang. Il est pourtant un secret de Polichinelle qu'une belle poignée de dirhams assure de la compagnie de jeunes femmes ou jeunes hommes peu farouches dans le pays, accessoirement premier producteur et exportateur mondial de cannabis. La

Ce faux-culisme commercial qui s'accommode fort bien des symboles honnis de l'Occident voué à brûler dans l'enfer d'Allah prête à sourire.

Tunisie du dictateur Ben Ali proscrivait le port du voile dans les administrations et services publics. L'actuel gouvernement laïque, qui se pose en rempart des islamistes du parti Ennahdha, a déployé des policiers dans les villes et sites touristiques lors du dernier Ramadan afin de veiller à ce que les commerces de bouche restassent fermés durant la journée. Peut-être eurent-ils été mieux employés à la protection des plages de Sousse, ensanglantées sous le soleil estival par un islamo-terroriste (39 morts le 26 juin dernier) ou aux abords du musée du Bardo (24 morts le 18 mars). Baguenaudant à Marrakech main dans la main, un couple a dû présenter un certificat de mariage au commissariat, l'article 490 du Code pénal réprimant... les relations sexuelles hors mariage. Même la police franquiste était moins tatillonne. Seuls les baisers en public étaient prohibés dans l'Espagne fasciste. ♦

Stéréotypes grecs

Petit retour impressionniste sur une crise qui est aussi celle des esprits européens. Ces chers Grecs, «feignants, incapables de tenir parole», mais que l'on aime tant.

Par Pascal Martin
Journaliste

L'ancien village fortifié domine la colline pour mieux contenir la mer et ses envahisseurs. On s'y hasarde à tâtons, pas très rassuré pour tout dire, entre les murs fragiles. À l'extrémité du Magne, «le doigt du milieu du Péloponnèse», Vathia¹ aurait pourtant pu devenir la coqueluche des touristes du monde. Il y a des années, sa rénovation a été stoppée net. L'argent a manqué.

L'histoire de Vathia ne doit rien aux relations assassines entre la Grèce et l'Europe, ces coups de gueule qui ont fait la une des journaux l'été dernier lorsque le «Grexit» a pointé à nouveau le bout du nez. Elle est la résultante d'un amour manqué, découragé à force d'affairisme et de laxisme. «*Vous voyez ce village*», vocifère Ana, une Grecque qui a fait sa vie en Afrique du Sud avant de prendre sa retraite à contrecœur au pays. «*Ce village, il en dit plus sur la Grèce que tous les livres et tous les journaux du monde. Le Magne est une région qui ne peut compter que sur le tourisme. Pour l'amplifier, l'Europe avait donné beaucoup d'argent pour que ce village typique de la résistance aux Ottomans lui réserve le meilleur accueil. Mais ceux d'Athènes se sont mis l'argent en poche. Les touristes ne sont jamais venus.*» À travers

une vitre brisée, on peut encore voir l'un des décors de cette mise en scène avortée: un petit musée du meunier achève de disparaître sous la poussière et les toiles d'araignée. Vathia compte aujourd'hui quatre habitants.

Athènes versus Sparte

Pour ce Belge qui a refait sa vie non loin de Néapoli, en Laconie, la rivalité antique ne s'est jamais vraiment apaisée. «*Athènes prend l'argent et ne laisse que des cailloux au Péloponnèse. Regardez l'autoroute Corinthe-Kalamata. Comme bien d'autres chantiers routiers, les politiciens d'Athènes n'ont pas été fichus de la construire. Ce sont des entreprises étrangères qui bâtiennent et entretiennent le nouveau réseau*», s'amuse-t-il. Hôtelier à Epidaure, Démétrios n'a pas le moindre doute sur l'origine du mal grec: «*Nous sommes les victimes consentantes de notre absence de rigueur. Nous avons appris à trop bien vivre avec l'argent de l'étranger. Maintenant, nous devons être prêts à payer.*»

Ce sentiment tardif de responsabilité percole un peu partout. Juste avant l'annonce du référendum,

¹ Ne pas confondre avec Monemvasia en Laconie.

lancé fin juin puis annulé par Alexis Tsipras, deux sondages révélaient ainsi qu'une large majorité des Grecs était favorable à un accord avec les créanciers du pays. Les partisans de l'affrontement avec Bruxelles et la Troïka étaient en revanche largement en minorité. Et pour cause: le pays était en train de sombrer. La suite des événements allait démontrer aux Grecs que Syriza n'avait pas le pouvoir d'infléchir le cours des choses. Pas davantage que ne l'avaient eu auparavant le Pasok et Nouvelle Démocratie. Au contraire, les radicaux de gauche allaient à leur tour plier l'échine et s'engager à

mettre en œuvre des réformes structurelles censées sortir le pays du marasme.

De crise en crise

Depuis, une autre crise a permis de jauger l'éloignement de la Grèce par rapport aux exigences et aux valeurs européennes. Le dossier de l'asile y a pris une dimension dantesque en raison de l'afflux massif de migrants. Les scènes de répression policière captées sur l'île de Cos, les zodiacs saccagés sur les plages ou les files interminables de demandeurs d'asile en disent long sur l'im-



Vathia, quatre habitants.

L'impuissance des peuples se console parfois à coup de stéréotypes vengeurs.

préparation structurelle et mentale du pays face à ce phénomène. À la mi-août, le directeur du bureau Europe du Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies Vincent Cochetel fustigeait dans les colonnes de *La Croix* une attitude passiste et attentiste: «*La Grèce ne peut pas se contenter de dire que l'Europe doit faire plus. Elle doit aussi assumer sa part de responsabilité. [...] Nous sommes face à une urgence.*»

Pour ce journaliste athénien, le «mal grec» perdurera en dépit des promesses. «*L'Italie et l'Espagne, dit-il, ont réussi à remonter la pente. Or leurs économies respectives sont des poids lourds de l'UE. La Grèce, qui ne représente que 2% du PIB européen, est incapable de remonter à la surface. Bien sûr, les exigences de l'UE et de la Troïka sont énormes et n'épargnent ni la classe moyenne, ni les chômeurs, ni les retraités. Mais nos armateurs ne paient toujours pas d'impôt, l'Église orthodoxe agit comme en pays conquis, etc.*»

L'Europe des clichés

L'impuissance des peuples se console parfois à coup de stéréotypes vengeurs. À Athènes comme dans le reste du pays, la germanophobie a refait une fois encore son apparition. L'obsession allemande à équi-

librer les comptes de l'Europe –tout en jurant ne pas agir comme une grande puissance– ne passe décidément pas. Après l'accord du 13 juillet qui a permis de dégager un troisième plan d'aide financière en faveur de la Grèce, le *Corriere della Sera* refusait toutefois de s'en tenir à un ressentiment à sens unique. Le journal italien écrivait: «*Malheureusement, la crise grecque a révélé le pire de nous-mêmes. Nous avons participé, dans une plus ou moins grande mesure, au festival des lieux communs*», de telle sorte que «*tous les peuples sont devenus leur propre caricature*». Dans la tête du voisin, l'autre est toujours l'imbécile. Les Allemands sont des Teutons impérialistes, les Finlandais des esprits frigides, les Français des «fourbes». Les Grecs, des «feignants, incapables de tenir parole».

Inévitable? Oui. Mais on précisera en guise de conclusion que cette tendance naturelle aux stéréotypes ne dessert pas toujours les Hellènes. Plusieurs éditorialistes ont ainsi fait remarquer, durant la crise de l'été dernier, à quel point l'enseignement de l'Antiquité grecque et l'admiration qu'elle inspire ont pu influencer le monde politique français. «*Les Français négocient avec Tsipras, mais pensent à Achille et à Ulysse pendant que le leader de Syriza leur parle. Ils nagent en plein romantisme*», psalmodiait une radio en juillet dernier. «*Concevront-ils les mêmes sentiments à l'égard des Slovènes le jour où Ljubljana viendra à faillir? Je ne crois pas...*», terminait un éditorialiste. Comme un élan de sagesse digne des philosophes grecs...

Les «intellectuels tunisiens» contre le terrorisme

Une initiative qui ne fait pas l'unanimité et qui rappelle que beaucoup d'«intellectuels tunisiens» ont mauvaise presse.

Par Aïcha Ayari
Journaliste

À la veille de la journée de la femme, le 12 août dernier, le Palais des Congrès de Tunis accueillait le Congrès national des intellectuels tunisiens «contre le terrorisme et la défense de l'État civil et démocratique». Entre silence radio, surmédiatisation et «marginalisation», les intellectuels tunisiens, proclamés ou autoproclamés, largement critiqués, tentent un retour en force sur la scène publique. En perte de crédibilité et de légitimité, les «élites tunisiennes» arriveront-elles à convaincre et à renouer le dialogue avec des Tunisiens, autant le dire, assez septiques?

de proposer des solutions à la société et aux décideurs politiques.» Ce congrès est l'aboutissement d'un *brainstorming* réunissant notamment des professeurs, historiens, philosophes, sociologues, anthropologues, psychologues, à l'issue duquel un rapport et un manifeste¹ ont été rédigés.

«Allez comprendre la position des intellectuels tunisiens!»

Selon Kazdaghli, le contexte sécuritaire de menace grandissante «ne saurait être un alibi pour porter atteinte aux droits de l'homme ou un prétexte pour revenir aux pratiques sécuritaires et arbitraires de la période antérieure». Il reconnaît aussi un «soulagement suite au vote, le samedi 25 juillet, de la loi antiterroriste même si elle comporte certaines imperfections à revoir et à modifier». Pourtant, cette loi a largement été critiquée par la société civile et les ONG qui dénoncent le rétablissement de la peine capitale pour une série de crimes alors que la Tunisie observe, depuis 1991, un moratoire sur les exé-

cutions. Les détracteurs de ce texte condamnent aussi les pouvoirs trop discrétionnaires accordés à la police, tels que le maintien en garde à vue d'un suspect durant quinze jours sans accès à un avocat, le recours simplifié aux écoutes téléphoniques et le carac-

tés publiques et une criminalisation des mouvements sociaux sous couvert de la lutte antiterroriste. Human Rights Watch et Amnesty International ont appelé les autorités tunisiennes à «s'abstenir de recourir à ces pouvoirs d'urgence d'une manière qui outre-



© Fethi Belaid/AFP

Habib Kazdaghli, une certaine conscience citoyenne.

ture trop vague des définitions juridiques du terme «terroriste» qui pourrait mener à des dérives liberticides. De même, s'agissant de l'état d'urgence décrété après les attaques terroristes de Sousse et prolongé de deux mois, cette décision «ne pourrait être interprétée et comprise que dans le cadre de cet effort généralisé de l'État à lutter contre le terrorisme», affirme le recteur de la FAL. Pourtant, encore une fois, cette décision inquiète fortement les associations des droits de l'homme qui craignent une restriction des liber-

passe ce que le droit international et la constitution tunisienne autorisent».

Pari réussi ou rendez-vous manqué?

Sur la toile, le Congrès des intellectuels tunisiens fait parler de lui et autant dire que les avis sont mitigés. «Je n'en ai même pas entendu parler. Tous ces intellos ne peuvent rien faire, c'est une énième surexploitation du peuple et du pays», «Ça ne sert à rien tous ces congrès. Et puis que veut dire "intellec-

¹ «Le Manifeste des intellectuels contre le terrorisme : reconstruire un nouveau pacte social», mis en ligne le 18 août 2015, sur www.leaders.com.

tuel”? Il faudrait définir ce concept et arrêter de se considérer meilleur que les autres. Tout le monde est concerné par le savoir et la pensée critique et l'intellectuel est celui qui agit le moins (sinon jamais).» « Initiative intéressante mais concrètement, quel impact?», « Alors que beaucoup de ces intellectuels ont soutenu Ben Ali, quelle confiance et quelle crédibilité accorder à leurs discours?» Pour Olfa, jeune militante de 26 ans, «ce sont des gens qui n'ont qu'un seul objectif : la visibilité et la propagande intellectuelle et politique. Ces gens-là croient qu'ils détiennent la vérité absolue et que la culture ne peut appartenir qu'à eux. Ils ne vont rien faire, car ils n'ont pas de réel objectif. C'est un travail politique, pur et dur, de mobilisation de leur masse électorale».

Cette nécessaire initiative, pourtant «largement médiatisée et ouverte à tous», est restée confinée au cercle des «biens pensants», d'où son faible impact. Mauvaise communication, absence d'une approche citoyenne participative et inclusive et/ou complexité et sensibilité du sujet? Il reste que ce constat fait aussi écho, en partie, à l'appellation «intellectuel» lourde de sens et qui pose problème en Tunisie et à l'histoire qui rappelle le silence et les accointances des intellectuels avec le régime de Ben Ali.

Alors, à l'heure où il est question de «réconciliation nationale»², il semble qu'une autre réconciliation est nécessaire: celle du peuple avec les «intellectuels tunisiens». Un débat public sur ce qu'est un intellectuel, ce qu'il devrait être, son rôle, ses liens avec la société civile, la politique, la culture et

À l'heure où il est question de «réconciliation nationale», il semble qu'une autre réconciliation est nécessaire: celle du peuple avec les «intellectuels tunisiens».

la religion s'avère être la voie de réhabilitation de la figure de l'intellectuel. Reconnaissions aussi que la Tunisie a, plus que jamais, besoin de la pensée critique pour autant qu'elle soit de haute qualité, libre, indépendante et ouverte à toutes et tous, sans aucune distinction. Car, souvenons-nous qu'un intellectuel digne de ce nom se mesure à l'aune de son intégrité, des valeurs humaines et sociales qu'il défend et de sa capacité à enrichir le débat d'une manière constructive. Sinon, ce n'est qu'un faussaire d'idées!

© Fethi Belaid/AFP



En Tunisie, les femmes participent pleinement au processus démocratique.

² Cette initiative du président tunisien qui «devrait en finir définitivement avec le passé pour pouvoir avancer» se manifeste sous la forme d'une amnistie. L'objectif est «de rétablir un climat propice à l'investissement, de consolider la confiance dans l'Etat et ses institutions mais aussi d'aboutir à la clôture des dossiers de corruption et de malversation afin de tourner concrètement la page».

POUR QUE
L'ECOLE
EXCEILLE

A

$$O + O$$



Apprendre

Ça y est : le « pacte pour un enseignement d'excellence » voulu par la ministre Milquet est lancé. Et avec lui, un cortège de réformes qui veut prouver que « le mammouth » peut encore remuer sa masse...

Ce programme est pavé de bonnes intentions, ce qui devrait nous mettre sur nos gardes. Le diable se cache souvent dans les détails. Même si pour certains, l'école sera toujours un enfer, il est désormais permis de penser que l'on peut rendre notre enseignement presque paradisiaque.

Dans le même ordre d'idées, il faut acter que le pacte scolaire est enfin désacralisé. La décision récente de la Cour constitutionnelle concernant les cours philosophiques, suivie de celle du Conseil d'État sur le cours de citoyenneté, achèvent de tarauder le socle de ce compromis vieux de plus d'un demi-siècle. Sa renégociation complète, voilà qui serait une vraie révolution copernicienne !

Dans le présent dossier, nous balayerons du regard une sélection d'aspects liés aux réformes en cours, sans esprit de jugement, mais non sans esprit critique.

Tout en regrettant qu'une si maigre place soit accordée au projet pédagogique par rapport aux questions de structures. Heureusement, notre rubrique mensuelle « École » se focalise, elle, chaque mois en pages 68-69, sur des pratiques pédagogiques innovantes. Ouf !

Yves Kengen
Rédacteur en chef

Le pacte d'excellence : des constats pour quelles actions à venir ?

Comme annoncé au lendemain des élections de juin 2014, le pacte pour un enseignement d'excellence en FWB a été lancé en grande pompe en janvier 2015. Conférences, site interactif, consultations diverses, mise en route de groupes de travail. Avec deux petits mois de retard sur le calendrier très serré prévu initialement, le pacte reprend ses travaux en cette rentrée scolaire. Petit retour en arrière et décorticage du processus.

Johanna de Villers
Cellule « Étude et Stratégie » du CAL

Conçu comme une grande consultation sur l'enseignement¹, le pacte est supposé aboutir en juillet 2016 à une définition des nouveaux objectifs et missions de l'école du XXI^e siècle. La première phase s'est clôturée en juillet dernier par la présentation au gouvernement d'un rapport de synthèse reprenant les principaux résultats des deux premiers groupes de travail.

Le premier groupe, composé d'universitaires, de représentants des pouvoirs organisateurs, des parents, de l'associatif... a eu pour mission de dresser un état des lieux de la situation actuelle de l'enseignement. Dans ce groupe, les participants ont alimenté, à partir de leurs ressources, une base de données articulée selon les quatre axes thématiques du pacte (savoirs et compétences, parcours de l'élève, acteurs et gouvernance). Le deuxième groupe, composé de manière similaire,

s'est penché sur le sens, les valeurs, les objectifs et missions de l'école du XXI^e siècle².

Etat des lieux

Les constats dressés par ce premier groupe de travail ne sont pas neufs, à quelques exceptions près. La nouveauté, c'est que le gouvernement s'est adjoint les services de la Mc Kinsey Company, fameuse boîte de咨询 internationale spécialisée dans les questions de management. Pour le coup, et sans entrer dans la polémique, Mc Kinsey a eu accès à des données qui étaient jusque-là totalement confidentielles. Pas étonnant donc que son rapport révèle certaines nouveautés. Désormais accessible au public³, il confirme d'abord des choses bien connues : un enseignement profondément inégalitaire et pas très performant⁴, des taux de redoublement

¹ Afin de ne pas alourdir ce texte d'une présentation de l'architecture complexe du pacte, nous renvoyons le lecteur au site www.pactedexcellence.be.

² Les lignes de force dessinées par ce deuxième groupe sont présentées dans l'article de Véronique de Thier, en pages 35-37.

³ Tous les travaux du pacte, en ce compris le rapport Mc Kinsey, sont disponibles sur www.pactedexcellence.be



⁴ La performance étant évaluée par Mc Kinsey par une équation entre efficacité, équité et efficience : l'efficacité évalue la capacité à former et diplômer les élèves, mais également des dimensions non académiques ; l'équité évalue si cela se fait de manière équilibrée dans les différentes strates de la population ; l'efficience compare l'investissement en capital humain et financier aux résultats obtenus.

record (48% des élèves ont redoublé au moins une fois à 15 ans contre 12% pour la moyenne de l'OCDE), des élèves de faible niveau socio-économique très largement surreprésentés dans le qualifiant et dans le spécialisé, un fort taux d'abandon de la carrière enseignante dans les cinq premières

années, la faiblesse de la formation initiale et du niveau de maîtrise du français par les futurs enseignants...

D'autres constats sont moins habituels. Ainsi en est-il de l'inégale répartition socio-économique des élèves entre les réseaux d'enseignement, les bassins

de vie et les filières corrélée à des taux de performance variables. Un autre élément interpellant : la paupérisation croissante de la population scolaire ces dix dernières années qui se marque en particulier dans les grandes villes et qui se superpose à une forte croissance démographique et une baisse du niveau de maîtrise du français par les élèves.

Cet état des lieux n'entame pas, semble-t-il, l'optimisme de la ministre : « *Il ne faut pas partir d'un constat catastrophiste, qui méprise les acteurs et considère collectivement le monde de l'enseignement comme un ensemble de nains de jardin complètement incomptents. Nous avons d'énormes défis. Et des faiblesses. Mais plus de 50% de nos établissements sont bons à très bons, voire excellents. Notre gros souci, contrairement à des pays à la sociologie semblable, c'est que les élèves à indice socio-économique faible ratent en proportion beaucoup plus qu'ailleurs.* »⁵ On le voit, le pacte fait face à d'énormes défis.

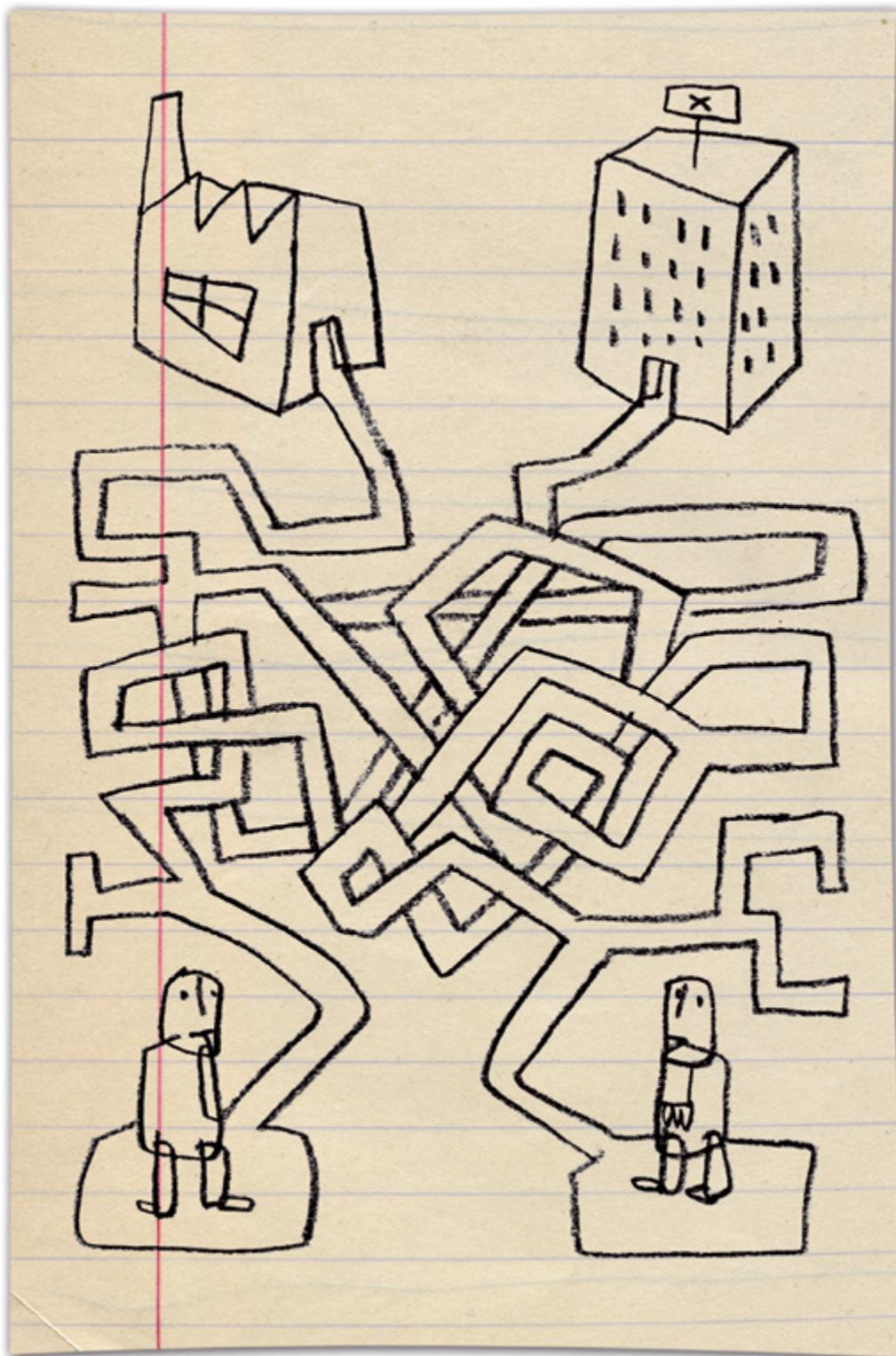
Définition des objectifs et des priorités

Sur la base des travaux de la 1^{re} phase, le groupe central a rédigé une synthèse qui reprend les principaux constats et définit surtout certaines prospectives. Parmi celles-ci, bon nombre des revendications du Centre d'Action Laïque se retrouvent : la marche progressive vers la gratuité, la remédiation et les devoirs dans l'espace/temps scolaire, le renforcement de la collaboration entre tous les acteurs (en ce compris les parents), la remise en cause de la durée du tronc commun vers un allongement, la lutte contre le redoublement, le renforce-

ment de la formation initiale des enseignants, le renforcement de la formation citoyenne des élèves, l'éducation aux médias, l'*«initiation à la pensée critique et complexe»*... D'autres priorités de la laïcité sont par contre complètement absentes, dont évidemment la question du maintien des réseaux et du caractère confessionnel d'une bonne moitié de l'enseignement financé par les pouvoirs publics.

Pour la suite des travaux, phase 3, c'est au gouvernement de fixer les objectifs prioritaires sur la base de cette synthèse. Cela étant, c'est sans doute surtout la ministre qui définira ces priorités comme elle l'a déjà annoncé dans la presse début septembre : « *Dans les semaines qui viennent, nous allons lancer vingt thématiques clés.* »⁶ Des différentes sorties dans la presse, on pressent que parmi ces priorités se trouveront : la formation des enseignants, le soutien des enseignants en début de carrière, le métier de directeur, le pilotage, l'articulation entre les filières professionnelles et le monde de l'emploi, la citoyenneté, l'enseignement maternel, l'encadrement différencié ou encore la lutte contre le redoublement.

La phase 3 pourra alors démarrer à travers une série de groupes de travail réunis autour de ces thématiques. On nous promet une consultation encore plus large que dans la première phase. Peut-être aussi pour répondre à la critique de ceux, comme le sociologue Bernard Delvau⁷, qui reprochent au processus de ne pas intégrer les acteurs de terrain, entendez surtout les enseignants.



Sens, valeurs, objectifs et missions de l'école au XXI^e siècle

« Parmi les mutations et les défis complexes qui caractérisent la société, certains engendrent l'apparition d'enjeux essentiels pour l'école du XXI^e siècle et permettent d'identifier les directions qui devraient présider à une refondation de l'école –en interrogeant son rôle– et de redéfinir le sens et les fonctions qu'elle devra désormais jouer à l'égard des jeunes. Les dimensions de qualité, d'équité et d'efficience du système scolaire devront dans ce cadre guider notre action. »¹

Véronique de Thier
Chargée de mission à la FAPEO

La première phase du pacte pour un enseignement d'excellence a été consacrée à la mise en place de deux groupes de travail. Le premier était destiné à dresser un état des lieux de la situation actuelle de l'enseignement, le second à une définition du sens, des valeurs, des objectifs et missions de l'école du XXI^e siècle. En tant que chargée de mission à la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel, j'ai été invitée à participer à ces deux groupes de travail ainsi qu'au groupe central. Je me limiterai ici à présenter quelques orientations définies dans le groupe «sens et valeurs».

Ce groupe s'est attaché à définir une vision prospective pour l'école en regard des évolutions sociétales majeures (révolution numérique, modification et diversification des structures familiales, multiculturalité, mondialisation...).

Les participants ont pour l'essentiel tenté d'identifier les contours d'une école qui soit vraiment émancipatrice et équitable. Par ailleurs, la réflexion a été déclinée en trois questions: quels sont les enjeux essentiels pour l'école du XXI^e siècle? Quels sont les visées et les objectifs poursuivis? Par quelles voies les atteindre? Les travaux de ce groupe ont abouti à un rapport qui foisonne de pistes pour refonder l'enseignement². À ce stade, nombre des priorités mises en avant dans ce groupe rejoignent les revendications de la FAPEO.

Gommer les inégalités

En toile de fond, la lutte contre les inégalités est une priorité absolue pour l'ensemble des acteurs consultés, même s'il n'y a pas unanimité sur les moyens. Par exemple, le débat sur la régulation des inscriptions et la mixité sociale a sus-

¹ Rapport de synthèse du groupe central, 1^{er} juillet 2015, p. 1.

² Voir le site www.pactedexcelle-nce.be

cité la polémique sans vraiment aboutir à une position collégiale. Néanmoins, on peut lire dans le rapport qu'il faut «*rompre avec la logique en cascade qui hiérarchise non seulement les établissements, mais aussi les formes d'enseignement et les filières*»³. Une attention particulière est aussi portée à l'enseignement spécialisé qui ne doit plus servir de filière ultime de relégation et revenir à sa vraie mission, celle d'accueillir des élèves dont le handicap nécessite un accompagnement pédagogique et éducatif spécifique.

La lutte contre les inégalités est une priorité absolue pour l'ensemble des acteurs consultés.

Dans le même ordre d'idée, il y a une belle unanimité pour s'accorder sur la nécessité d'un renforcement d'un tronc commun polytechnique. Par contre, les avis divergent sur l'allongement de ce dernier. Le rapport met en évidence que l'allongement du tronc commun présenterait des opportunités «*notamment la meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux par un plus grand nombre d'élèves; l'assurance des citoyens et futurs travailleurs, quelques que soient leurs filières de spécialisation ultérieures, de posséder un bagage initial ambitieux et conséquent; une contribution à la lutte contre les inégalités sociales et culturelles de parcours scolaire en permettant le recul du choix de filières; et à la lutte contre la logique en cascade et la hiérarchisation informelle des filières*»⁴.

La question de la gratuité, facteur d'inégalités, est elle aussi mise en avant avec, en filigrane, la question du financement des établissements. En conclusion, le groupe défend une gratuité réelle et complète tant pour les frais scolaires que pour les activités culturelles ou parascolaires.

La question de la citoyenneté a très largement été développée dans le rapport. On observe un large consensus sur la nécessité, d'une part, de la pratique de la citoyenneté et de la démocratie au sein de l'école et, d'autre part, sur un enseignement spécifique de savoirs et de savoirs-être indispensables à l'exercice de cette citoyenneté. Il existe un dissensus évident entre les acteurs sur les moyens: pour les uns, dont la FAPEO, il faut un cours spécifique tandis que pour les autres l'acquisition de ces savoirs et compétences spécifiques peut se faire de manière transversale.

Il est préconisé de revoir les rythmes scolaires non seulement en fonction des rythmes d'apprentissage qui peuvent varier d'un enfant à l'autre, mais aussi en fonction des courbes circadiennes d'attention, de l'âge et de la capacité physique des enfants. Cette révision organisationnelle de la journée pourrait permettre de rapatrier le travail personnel au sein des écoles.

Le groupe suggère de donner plus de place à la culture et à la créativité au sein des apprentissages scolaires. Il préconise une éducation à la culture et à la créativité de manière transversale afin de «*permettre à tous les élèves de s'approprier un patrimoine culturel et de rencontrer des œuvres de culture; de sensibiliser et initier les élèves aux processus de création*



et d'expression artistique, sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions – compris techniques; de faire acquérir aux élèves des compétences critiques de décodage de l'image et des faits artistiques»⁵.

Un chantier gigantesque et ambitieux

Bien d'autres points sont abordés dans le rapport tels que la transition numérique, la formation des enseignants, l'importance de parer à l'ennui de l'élève, la nécessité d'un dialogue parents/école, l'autonomie et la responsabilisation des acteurs, l'enseignement maternel, le rapport aux savoirs, la pensée complexe et critique... Cela étant ne

³ Rapport de synthèse du groupe central, *op. cit.*, p. 17.

⁴ *Ibid.*, p. 16.

sera retenu qu'un certain nombre de ces pistes sous forme de priorités qui baliseront les futures phases de travail du pacte. Or, il nous semble que c'est l'ensemble des propositions qui devraient être retenues pour atteindre une véritable refondation de l'école. Ce n'est pas cette optique qui a été retenue... Si globalement, nous nous reconnaissions dans ces pistes, il n'en reste pas moins que nous ne pouvons pas adhérer aux multiples références au monde de l'entreprise ainsi qu'à l'insistance à ouvrir à la diversité des métiers dès le plus jeune âge! Nous continuerons à participer activement au processus du pacte en défendant nos valeurs pour une école émancipatrice.

⁵ *Ibid.*, pp. 8-9.

Un entretien avec Joëlle Milquet, ministre de l'Éducation

« Évitons le nivellation par le bas ! »

Alors que l'heure de toutes les réformes scolaires semble avoir sonné en FWB, il tombe sous le sens, à l'occasion de ce nouveau dossier concernant l'école, de donner la parole à la ministre de l'Enseignement obligatoire. Et ce, d'autant plus volontiers que son « pacte pour un enseignement d'excellence » semble nettement plus volontariste que les timides tentatives récentes pour faire évoluer tant le cadre que le contenu. À la place Surlet de Chokier, on prend les choses à cœur. Ça tombe bien, chez nous aussi.

Propos recueillis par Vinciane Colson, journaliste « Libres, ensemble » et Yves Kengen, rédacteur en chef

Espace de Libertés : Madame la Ministre, pouvez-vous nous rappeler le sens, l'objectif de ce pacte d'excellence ?

Joëlle Milquet : Le pacte pour l'enseignement d'excellence est un processus de qualité qui doit d'ailleurs dépasser cette législature et doit faire en sorte qu'à tous les niveaux de l'enseignement, les acteurs, les élèves, les instances puissent déployer un enseignement d'excellence. Il ne s'agit pas d'un enseignement élitiste, mais de permettre à chacun de se déployer au maximum de ses potentialités. Qu'il s'agisse de l'élève, de l'enseignant, qu'il s'agisse aussi de ceux qui gèrent le système. Et fondamentalement, ce que nous voulons, c'est surtout investir sur le terrain. Être en soutien des acteurs éducatifs que sont les enseignants et les directions. Améliorer la

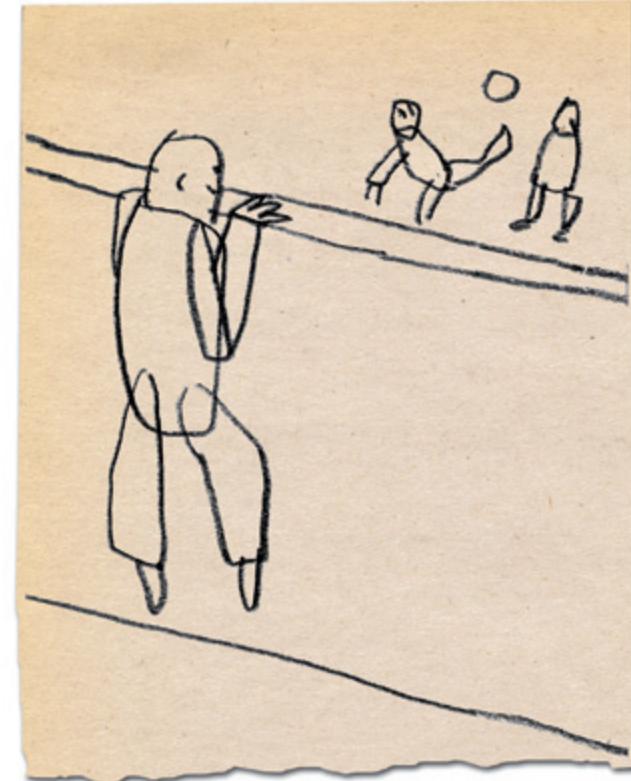
formation, la formation continuée, les outils pédagogiques, donner davantage d'autonomie pédagogique, mais alléger peut-être aussi, flexibiliser les fonctions, leur permettre de travailler avec des méthodes beaucoup plus collaboratives pour déployer des potentialités. Parce qu'un système d'enseignement qui s'améliore dépend avant tout, pour sa progression, de l'addition des améliorations personnelles qui se passent avec un professeur face aux élèves dans un établissement donné, à des heures données. C'est un changement complet de mentalités. On est sur le terrain auprès des acteurs. On voit comment les aider, les soutenir, les former. Pareil pour les directions. On laisse plus d'autonomie pédagogique, mais on est plus précis sur les objectifs, meilleurs sur les évaluations, pour essayer de donner des indications afin de mieux se déployer. Il

Il ne s'agit pas d'un enseignement élitiste, mais de permettre à chacun de se déployer au maximum de ses potentialités.

s'agit aussi d'une adaptation des savoirs et des compétences aux nouveaux besoins du XXI^e siècle qui rééquilibre davantage savoirs et compétences. On a peut-être un peu trop basculé du côté de l'apprentissage des compétences, mais les savoirs sont importants aussi. Donner beaucoup plus de place à l'autonomisation du jeune comme acteur de son apprentissage. Et réussir la transition numérique, ce qui est un grand défi. Un autre défi important est de lutter contre l'échec scolaire. Et chez nous, l'un des grands problèmes, c'est que nos élèves à indice socio-économique faible ratent beaucoup plus, en moyenne, que dans les autres pays.

Vous venez de nous dire qu'il y a beaucoup de défis à relever, qu'il va falloir fixer les objectifs. Quelles sont les priorités sur lesquelles vous allez travailler de façon assez rapide ?

Ce sera l'investissement dans un meilleur accompagnement et une meilleure formation des acteurs de l'enseignement. Parce que ce sont eux qui vont faire évoluer, eux qui font déjà des miracles tous les jours. En étant mieux formés, mieux outillés, avec d'autres méthodes de travail, ils pourront générer de grands changements. Et donc c'est l'amélioration de la formation



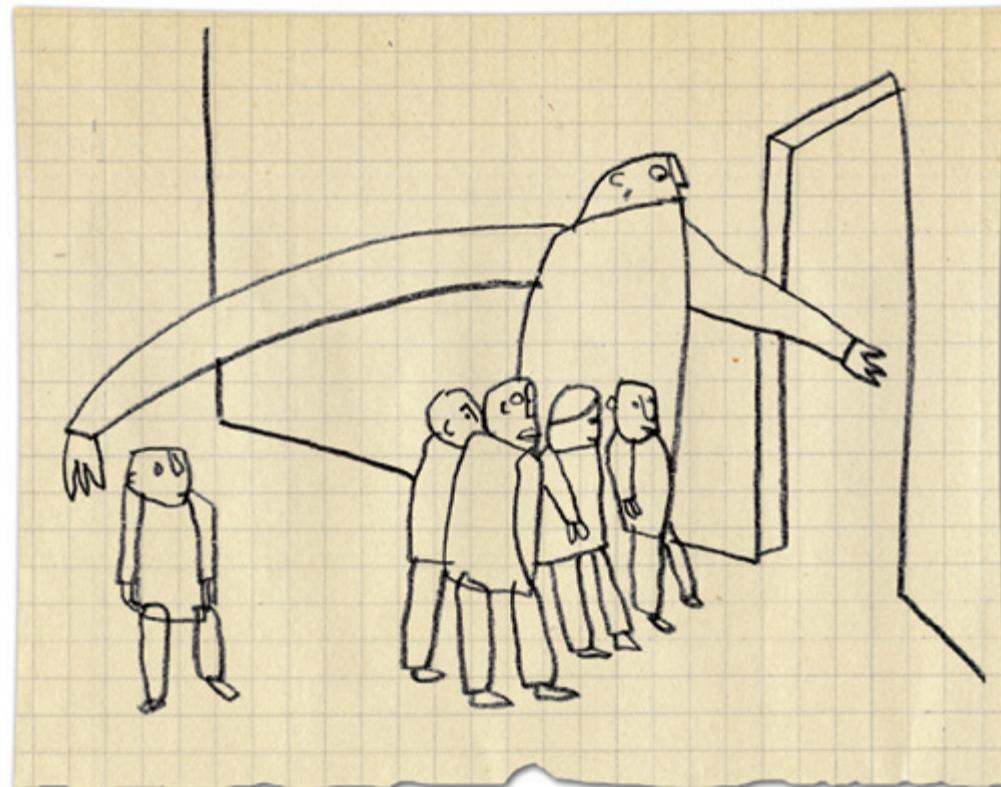
initiale, de la formation continuée, un meilleur accès aux pratiques pédagogiques qu'ils ignorent souvent... Avoir aussi des plateformes numériques qui permettent d'aider beaucoup plus nos enseignants. Beaucoup mieux former et accueillir nos jeunes enseignants pour qu'ils restent dans le système. Avoir aussi beaucoup plus de soutien, d'autonomie pour les directions ou même de coaching en matière de management, de coordination pédagogique, de gestion de ressources humaines. Sans oublier la remédiation, l'accompagnement personnalisé des élèves, principalement ceux à indice économique faible. Évitons le nivellation par le bas, pour leur permettre d'atteindre des objectifs bien redéfinis et enrichis d'une nouvelle vision de l'encadrement

différencié. Celle-ci doit avant tout personnaliser l'approche par rapport à chaque élève avec un accent sur l'apprentissage du français qui, pour énormément d'élèves, en nombre de plus en plus important, est une deuxième langue. C'est donc une autre manière d'apprendre.

Un mot sur la question de la gratuité. Il y a plusieurs acteurs qui se sont inquiétés de cette non-gratuité du système scolaire aujourd'hui en disant qu'effectivement, il y avait des points dans la synthèse qui relevait ce problème de la gratuité. Mais est-ce que vous comptez axer les travaux sur la question de la gratuité ?

Oui bien sûr que la gratuité fait partie du pacte. Maintenant, il faut voir com-

ment on la définit. J'entends souvent des calculs qui prennent en compte le prix des repas. Mais quoi qu'il arrive, à l'école ou pas à l'école, on doit nourrir un enfant. Donc je ne pense pas que ce soit tout à fait correct de mettre ce prix-là dans l'évaluation du coût de l'école. Par contre, oui, nous devons tendre vers une vraie gratuité. Mais cela touche à toute la problématique du financement égalitaire de l'ensemble du système de l'enseignement où ce n'est pas toujours le cas. Donc des écoles qui ont moins de dotation ont parfois tendance à demander un peu plus aux parents. Cela ne va pas. Mais cela veut dire que si l'on veut travailler sur la gratuité, ce qui est bien mon intention, on doit travailler aussi sur une meilleure équité du financement entre écoles.



Vous avez parlé d'un processus participatif...

On va lancer la phase la plus opérationnelle qui va toucher l'ensemble des enseignants en mettant en place des groupes de travail autour des quatre thématiques du pacte. L'amélioration des savoirs et des compétences, l'amélioration du parcours de l'élève, l'investissement des acteurs et l'amélioration de la gouvernance. Et tout cela va être rendu complètement transparent sur un site qui s'appelle «pacte d'excellence»¹ et sur lequel on peut poster ses contributions, répondre à des questions... On va avoir aussi des groupes de travail décentralisés. On demande des contributions aux établissements. On va vraiment appeler les savoirs et les intelligences des opérateurs de terrain, qui ont beaucoup d'idées, pour travailler dans les groupes, faire remonter les informations et parallèlement, on demande à pas mal d'instances de déjà travailler, de faire des propositions... et puis on met tout ensemble et on en sort un plan d'action. Ce ne sont pas de grandes recommandations théoriques. On va vraiment travailler des projets qu'on peut déjà réaliser à très court terme. C'est un énorme travail, mais qu'on ne peut faire qu'avec les acteurs de terrain puisque c'est en s'améliorant eux-mêmes qu'ils amélioreront le système éducatif. On a vraiment besoin d'eux. Non seulement pour donner des idées, mais parce que ce sont eux qui les appliqueront. C'est un processus qui n'a jamais été mis en œuvre. En général, on impose d'en haut. On va faire en sorte que le mouvement se fasse par projet d'établissement et établissement par établissement. Parce

C'est un énorme travail, mais qu'on ne peut faire qu'avec les acteurs de terrain puisque c'est en s'améliorant eux-mêmes qu'ils amélioreront le système éducatif.

que c'est à partir d'eux qu'on pourra mieux répartir les tâches, avoir aussi des objectifs plus chiffrés, des stratégies mises en place de lutte de l'échec scolaire, etc., en meilleure adéquation avec le niveau des établissements.

Pourquoi ce terme d'« excellence » ?

Parce que l'excellence n'est pas élitiste. Je ne supporte pas l'idée de dire que quand on est ambitieux, on est élitiste. Tout le monde doit être ambitieux, qui qu'il soit, quel que soit son milieu social, d'où il vient, quelle que soit sa langue, etc. J'ai la plus grande ambition pour les primo-arrivants qui ont droit à un enseignement d'excellence adapté. Et l'excellence pour eux, c'est tirer d'eux-mêmes tous les talents et faire en sorte que ces enfants se déploient au maximum de leurs capacités. Il faut des approches différencier. Mais ce qu'il faut surtout, c'est pouvoir les amener vers la réussite. Chacun a droit à la même qualité. Et ça, c'est vraiment un grand principe d'égalité.



À revoir sur www.libreensemble.be
Émission TV «Le pacte d'excellence pour l'école»

Présentation: Vinciane Colson
Avec Marc Demeuse, Marc Romainville, Joëlle Milquet et Bernard De Vos

¹ URL du site : www.pactedexcellence.be.

Se rassembler et se concerter pour proposer et convaincre

L'objectif prioritaire du Centre d'étude et de défense de l'école publique (CEDEP) est de réfléchir et de proposer les améliorations de notre système éducatif identifiées comme nécessaires pour mieux répondre à sa mission de base : conduire chaque élève au maximum de ses potentialités.

Par Pierre Spel
Président du CEDEP

Le taux moyen de redoublement reste anormalement élevé et les enquêtes internationales les plus récentes confirment le niveau moyen anormalement bas des élèves de tous les réseaux de l'enseignement obligatoire. Tout ce qui a été tenté jusqu'ici n'y remédie que très partiellement, car c'est d'une véritable mutation dont notre système éducatif a besoin, tant au niveau de l'organisation que des mentalités ainsi que de la formation initiale et continuée des enseignants, afin de généraliser les bonnes pratiques pédagogiques.

1 Les principes de la neutralité sont définis par les décrets du 31 mars 1994 et du 17 décembre 2003.
2 CEDEP, *Réflexions en vue d'un système éducatif plus performant pour tous les enfants*, mars 2010.

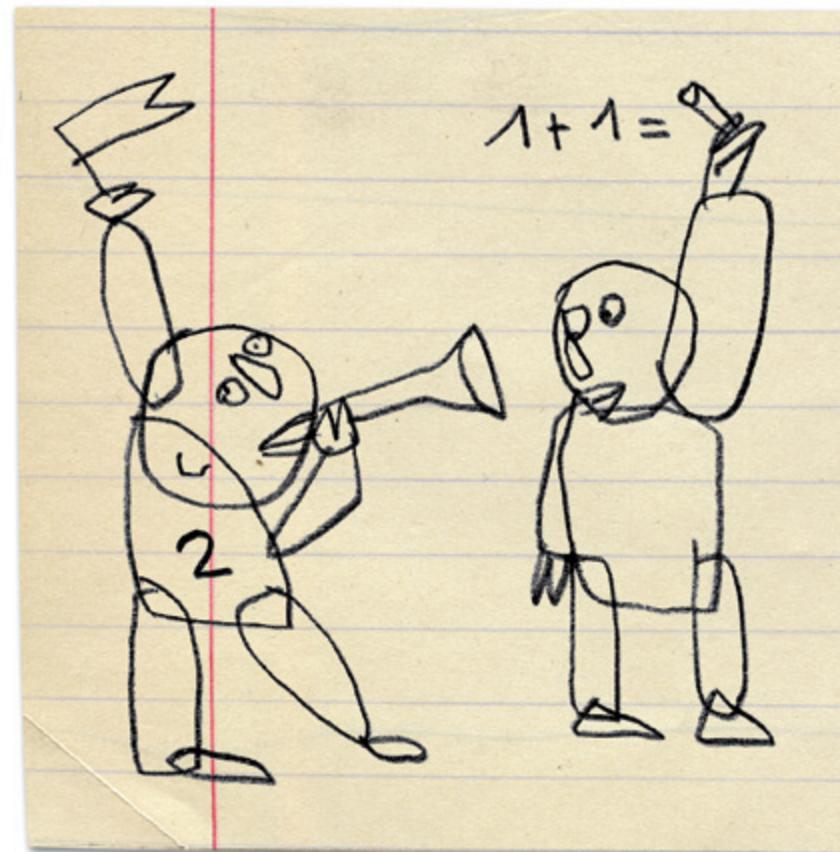
3 Cette demande du CEDEP a été rendue publique dans *La Libre Belgique* du 27 avril 2012.

4 L'article 24 de la Constitution, combiné avec son article 19, et avec l'article 2 du premier protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme.

L'éducation philosophique et le droit des parents à ne pas divulguer leurs convictions

Depuis 2010, le CEDEP revendique la mise en place dans la grille horaire obligatoire d'un cours d'éducation philosophique, éthique et citoyenne enseigné à tous les élèves², et depuis 2012, demande que les cours de religion/morale actuels soient des options facultatives³.

Dans son arrêt du 12 mars 2015, la Cour constitutionnelle a dit pour droit que l'obligation de fréquenter les cours de religion/morale actuels viole la Constitution et les droits de l'homme⁴, en particulier le droit des parents «à ne pas divulguer leurs convictions religieuses ou philosophiques, qui relèvent avant tout du *for intérieur de chacun*». Suite à cet arrêt, un décret, voté le 14 juillet dernier, instaure provisoirement un mécanisme de dispense automatique, sans motivation, et un encadrement



pédagogique alternatif (EPA) pour les élèves dispensés, en attendant qu'un nouveau cours de philosophie et de citoyenneté soit mis en place pour tous les élèves.

Un second décret (en projet) vise à organiser ce nouveau cours pour septembre 2016 en primaire et septembre 2017 en secondaire, et à réduire les cours de religion/morale de deux périodes à une période par semaine. Selon ce projet de décret, l'élève qui choisit un cours de religion/morale bénéficierait d'une période de philosophie et citoyen-

neté, et l'élève dispensé de deux périodes.

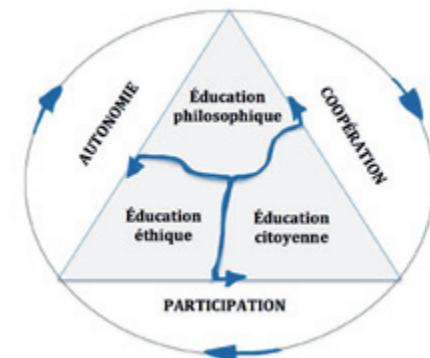
Pour le CEDEP, aucune raison ne justifie cette nouvelle discrimination entre élèves, et il a demandé au

Gouvernement et au Parlement que tous puissent bénéficier des deux périodes de philosophie et citoyenneté⁵. Le CEDEP leur a également transmis un projet de référentiel pour le nouveau cours⁶, élaboré en concertation avec ses 13 associations et un certain nombre d'experts, en vue de contribuer à sa mise en place dans les délais prévus.

5 CEDEP, «Pour un cours commun de 2 périodes par semaine d'éducation philosophique, éthique et citoyenne (EPEC)», juin 2015.

6 CEDEP, «Projet d'un chapitre supplémentaire aux socles de compétences pour le cours d'éducation philosophique, éthique et citoyenne (EPEC)», juin 2015, www.cedep.be

Schéma illustrant la dynamique et l'interdépendance des compétences proposées



Une vision commune pour améliorer notre système éducatif

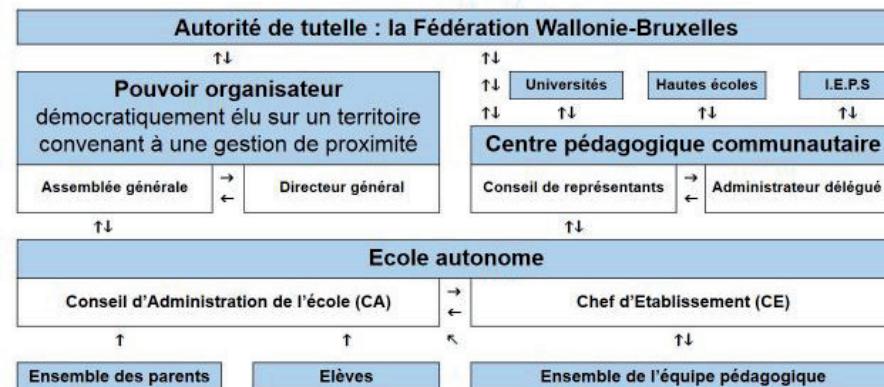
À plus long terme, les treize associations fédérées au sein du CEDEP proposent une réflexion commune et des recommandations pour réformer dans sa globalité et en profondeur notre système éducatif. Fruit d'un travail collectif, c'est un ensemble cohérent et indissociable qui seul permettra, pense le CEDEP, d'atteindre réellement, pour tous les élèves, les objectifs éducatifs dont un service public d'enseignement doit se doter aujourd'hui. Le principe de concurrence n'a guère de sens lorsqu'il s'agit d'élever tout enfant au maximum de ses potentialités quelle que soit son école. L'autonomie doit être la règle dans le choix des moyens pédagogiques les plus appropriés pour faire progresser tous les élèves, mais l'esprit de compétition et de sélection doit être remplacé par un esprit de coopération entre élèves, enseignants et écoles. La concurrence paralyse au lieu de stimuler. Ce qui stimule, ce sont les enfants. La réforme proposée par le CEDEP⁷ vise à rassembler toutes les écoles financées par les budgets publics

en un seul réseau public d'écoles autonomes, et s'exprime à travers dix-huit propositions réparties en trois thèmes :

- ✓ Réorienter: remplacer la peur de l'échec par la soif d'apprendre
 - un enseignement adapté aux élèves,
 - un dépistage précoce des difficultés,
 - la suppression progressive du redoublement,
 - une remédiation personnalisée,
 - un soutien spécifique aux élèves qui maîtrisent insuffisamment le français,
 - une évaluation positive,
 - un véritable tronc commun jusqu'à la fin du 1^{er} degré, prolongé progressivement jusqu'à la fin du 2^e degré,
 - un enseignement efficace d'une 2^e langue,
 - une valorisation de l'enseignement professionnel,
- ✓ Unifier: rassembler toutes les écoles dans un réseau unique de service public
 - une gratuité totale,
 - une large autonomie des écoles et des enseignants,
 - un enseignement neutre,
 - un réseau unifié de service public,
 - des pouvoirs organisateurs élus,
 - une vraie mixité sociale,
- ✓ Transformer: une formation de niveau universitaire pour tous les enseignants
 - inciter les bonnes personnes à devenir enseignants,
 - renforcer la formation pédagogique des enseignants,
 - développer au maximum les potentialités de chaque élève.

⁷ CEDEP, «Un réseau scolaire unique et public. Réflexions et recommandations en vue d'un système éducatif plus performant pour tous les enfants», février 2015.

Schéma proposé pour le réseau unique et public d'écoles autonomes



L'enseignement officiel n'existe pas

Les écoles officielles sont organisées par les communes, les provinces, la Commission communautaire francophone de la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les pouvoirs organisateurs communaux, provinciaux et de la Cocof sont représentés et coordonnés respectivement par le CPEONS (Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné) pour l'enseignement secondaire, de promotion sociale, des CPMS et de l'enseignement supérieur artistique et en haute école, et par le CECP (Conseil de l'enseignement des communes et des provinces), pour l'enseignement fondamental, artistique à horaire réduit et spécialisé. Le pouvoir organisateur de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par contre est identifié par les différents ministres communautaires, selon le niveau représenté.

D'autres interlocuteurs reconnus officiellement interviennent dans le débat comme les syndicats (CGSP-SLFP) et la FAPÉO.

Cette multitude d'intervenants rend le discours de défense de l'enseignement public difficile et parfois les interventions des uns et des autres sont contradictoires. Cette complexité d'organisation du paysage de l'enseignement officiel a conduit à la création en 1985 d'une plateforme commune pour le représenter dans son ensemble et pour le défendre et promouvoir son développement, le CEDEP. Il est constitué actuellement de treize associations, ses textes sont construits collectivement, et en son sein, toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

Infos : www.cedep.be

École, espace de radicalisation ?

La question de la radicalisation des jeunes n'est pas nouvelle. Le phénomène a toutefois pris de l'ampleur dans notre pays ces deux dernières années avec le départ de plusieurs jeunes belges vers la Syrie et l'Irak. Aborder les questions qu'il suscite se révèle particulièrement complexe au regard des différentes causes pouvant être avancées et des nombreuses réalités sociales auxquelles il nous confronte.

Par Khaled Boutaffala
Directeur de l'AMO AtMOsphère

Nous tenterons dans cet article de réfléchir à la manière dont l'école essaie de lutter contre le radicalisme et d'élargir cette réflexion aux réalités sociales auxquelles nous sommes confrontés. Gardons déjà à l'esprit que résumer un tel phénomène en quelques idées est toutefois une utopie et qu'une réflexion plus approfondie se doit d'être menée à tous les niveaux de pouvoir afin de proposer des réponses et des actions permettant de prévenir efficacement ce processus.

Dans cette optique, le 16 janvier dernier, la ministre de l'Enseignement a rendu public son plan de prévention contre le radicalisme à l'école¹. Celui-ci s'articule sur les axes suivants: former et accompagner les acteurs éducatifs, désigner un fonctionnaire référent pour soutenir les écoles; offrir des outils pédagogiques et des services pour les acteurs éducatifs; renforcer la résistance morale des élèves; former les élèves contre

les dérives d'internet; lancer des initiatives nouvelles dans les écoles via la culture; réaliser un appel à projets dans les écoles et des initiatives diverses; mettre en place des projets pour l'entourage, les parents et la famille à partir de l'école et des services d'éducation permanente et des centres PMS; organiser des cours de citoyenneté à l'école; et enfin, sensibiliser à la lutte contre le racisme. Ces mesures, prises dans l'urgence –et cela alors même que le phénomène se développe depuis plusieurs années–, ne pourront pas suffire à elles seules. Elles semblent en effet faire fi des éléments suivants.

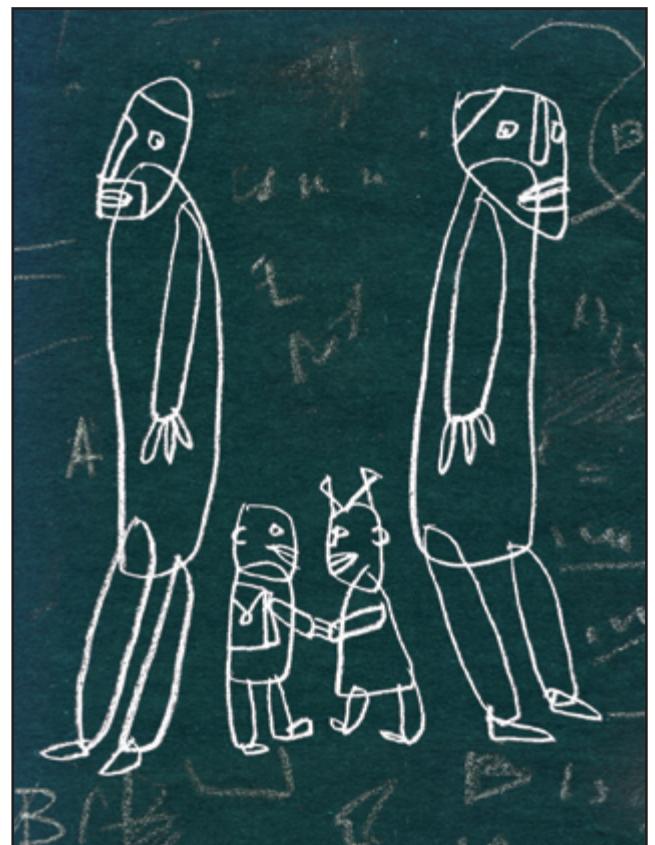
L'égalité et l'inclusion, les grandes oubliées du plan

Le décret «Missions» –qui, comme son nom l'indique, définit les missions de l'école– prévoit que celle-ci doit entre autres amener chaque jeune à devenir un citoyen res-

ponsable, lui assurer des chances égales d'émancipation sociale et promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne, tout cela en prenant en compte les origines sociales et culturelles des élèves. Qu'en est-il réellement? Le constat a été posé par bon nombre d'acteurs: l'école ne donne pas les mêmes chances de réussite à chaque élève. Pire, elle contribue à reproduire et renforcer les inégalités, que ce soit directement ou par l'intermédiaire des familles. Il faut donc reconnaître que l'école serait aujourd'hui un lieu de discriminations pour certains élèves. Comment dès lors envisager que l'école elle-même ait la charge de mettre en place les dispositifs cités plus haut si elle ne lutte pas contre ses propres dysfonctionnements? La question mérite d'être posée.

Aujourd'hui, il faut nous interroger sur notre responsabilité collective en tant que société dans le processus de radicalisation de certains jeunes. Une nouvelle fois, l'accent a été mis, dans les médias, dans les discours politiques, sur ces quelques jeunes qui ont quitté leur pays pour se rendre dans des territoires en guerre, à l'incompréhension générale. Il s'agit bien de quelques jeunes. Car la majorité de nos jeunes sont (pour l'instant!) ici, en Belgique. Certains s'opposent fermement à tout départ ou à l'idée même d'y songer. D'autres pourtant s'interrogent voire cautionnent ces départs. Il y a là pour nous, acteurs scolaires, sociaux et politiques, matière à nous remettre en question.

Comment des jeunes, nés ici, ayant grandi ici, ayant été scolarisés ici, peuvent-ils envisager de quitter le relatif confort de vie dans lequel ils évoluent pour participer à ce conflit armé? Il serait réducteur, voire erroné, de n'aborder cette question que sous l'angle du religieux. Et cela même si ce facteur peut avoir une influence dans le processus dans lequel rentrent certains jeunes. Il nous semble dès lors important que l'école accepte la libre expression de chaque croyance ou philosophie, et cela, dans le respect d'un cadre commun. La grande majorité des jeunes que nous côtoyons ont le sentiment d'être mis à l'écart. Ils disent avoir



¹ «Un plan de prévention contre le radicalisme à l'école», mis en ligne le 16 janvier 2015, sur www.joellemilquet.be.

Comment des jeunes, nés ici, ayant grandi ici, ayant été scolarisés ici, peuvent-ils envisager de quitter le relatif confort de vie dans lequel ils évoluent pour participer à ce conflit armé ?

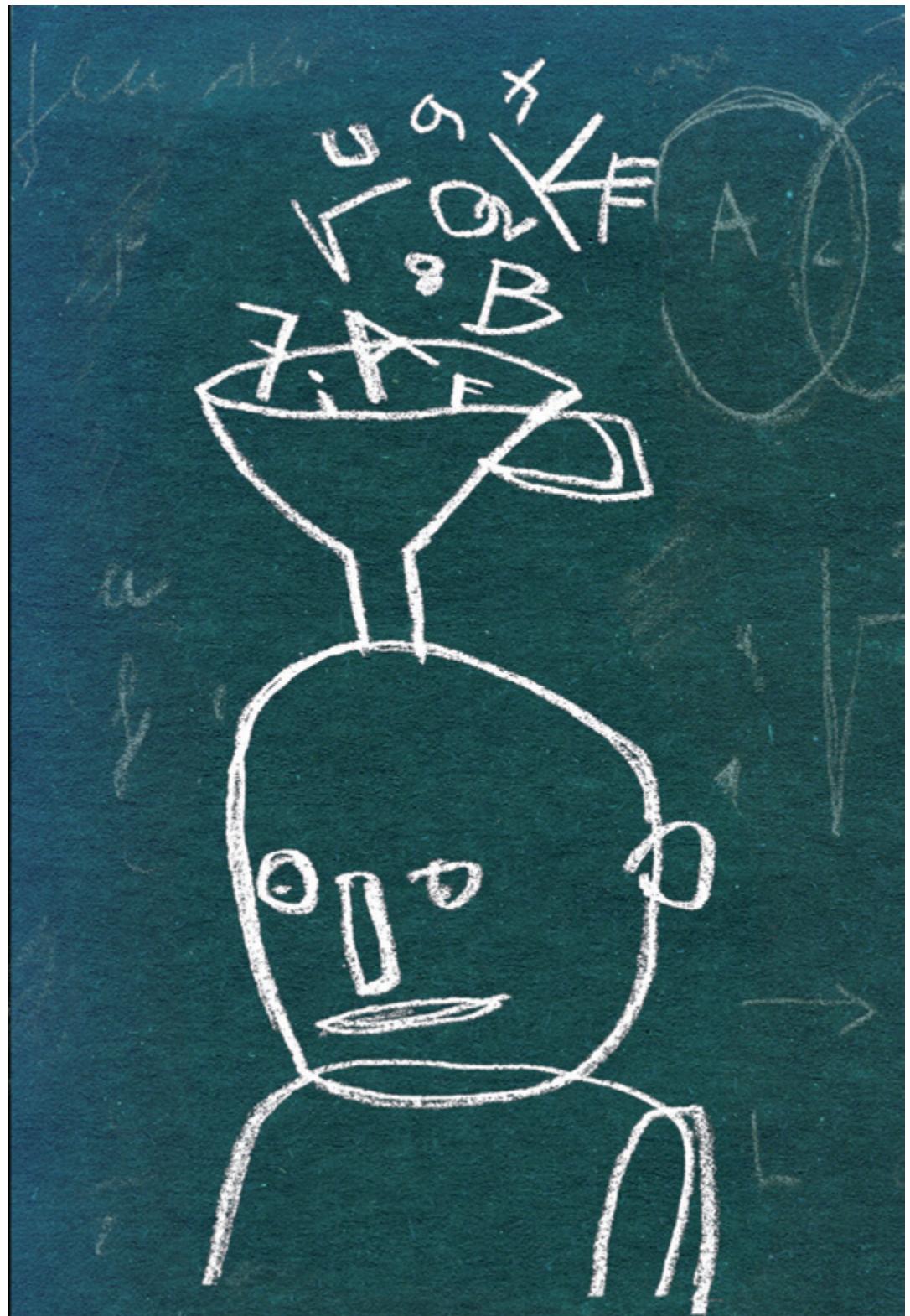
le sentiment (fondé ou non fondé) de ne pas pouvoir exprimer librement leur culture, leur religion sans être jugés. L'école se doit donc de veiller à insister sur les valeurs qui rassemblent les élèves plutôt que de cristalliser les tensions. Les questions de la nourriture halal ou du foulard à l'école nous semblent en représenter un parfait exemple.

Une citoyenneté à apprendre et à vivre

Autre élément relevé dans nos constats de terrain et indispensable dans la compréhension du phénomène : les jeunes eux-mêmes soulignent leur sentiment d'inutilité, leur manque de confiance et de perspective en l'avenir et le fait qu'ils ne se retrouvent pas dans cette société. Ces jeunes estiment, à juste titre, être des citoyens à part entière, mais ont du mal à exercer concrètement cette citoyenneté. Faute de trouver dans la société une manière de s'exprimer et de se retrouver, ces jeunes se retournent vers d'autres

lieux d'appartenance dans lesquels ils trouvent une reconnaissance positive et juste selon eux. C'est une manière d'être valorisés qu'ils ne trouvent pas ailleurs. L'enjeu actuel et de taille auquel est aujourd'hui confrontée l'école n'est pas simplement d'éduquer à la citoyenneté, mais bien de faire également participer concrètement les jeunes au processus démocratique, y compris au sein de l'école. L'école doit parvenir à devenir une autorité juste pour tous les jeunes afin de conforter la légitimité de ses discours.

La prévention des causes du radicalisme ne doit pas être laissée à l'école seule. Elle n'a actuellement ni les moyens ni les capacités pour y parvenir. L'école est toutefois un des acteurs clés qui devrait œuvrer à permettre aux jeunes de développer leur esprit critique dans un espace de dialogue bienveillant. Mais il s'agit plus largement d'un réel débat de société dans lequel il est indispensable d'aborder les notions d'égalité, de non-discrimination et de citoyenneté. C'est en essayant de comprendre le point de vue des jeunes qu'il nous sera possible d'ouvrir un réel débat d'idées. Valoriser et donner du sens ne sont-ils pas les éléments essentiels qui nous permettront de prévenir le radicalisme chez les jeunes ?



L'ÉVRAS à l'école : parcours d'obstacles

En avril dernier, nous faisions le point sur l'évolution du dossier ÉVRAS¹, tant sur le plan institutionnel que sur le terrain. Cette nouvelle année académique sera-t-elle celle de la généralisation effective de l'éducation sexuelle et affective ? Rien n'est moins sûr. Car 40 ans après les premières propositions de loi visant à rendre obligatoires ces indispensables séances d'information et d'échanges, les choses avancent, lentement, très lentement.

Par Sylvie Lausberg
Cellule « Étude et Stratégie » du CAL

En 2003, l'inégalité structurelle des élèves devant l'information sur la sexualité a été objectivée par une étude interuniversitaire². Une décennie plus tard, nous en sommes toujours à pratiquer la politique des petits pas, quand ce ne sont pas des pas de côté.

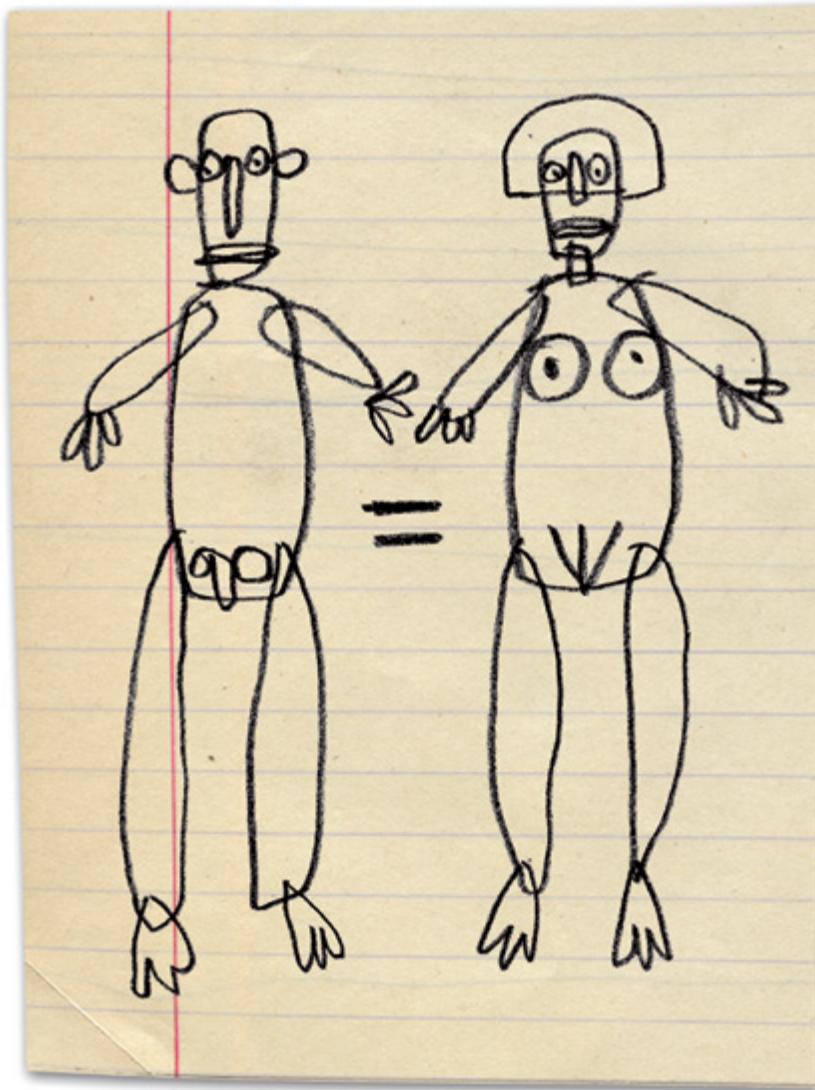
La marche du crabe

Pourtant, en 2012, l'ÉVRAS a été insérée dans le décret sur les missions de l'enseignement, et depuis 2013, le budget consacré par la COCOF aux animations ÉVRAS des centres de planning a été doublé pour atteindre les 300 000 euros. En juin de la même année, un protocole d'accord a été adopté par les trois gouvernements (FWB, COCOF et Région wallonne) attribuant à dix centres locaux de promotion de la santé le rôle de centralisateur des ressources ainsi que de sensibilisation et d'encouragement de la mise en œuvre de l'ÉVRAS dans les écoles. Entre l'en-

Les mesures incitatives sont insuffisantes pour garantir à tous les jeunes l'accès à une information rigoureuse et complète sur la vie affective et sexuelle.

couragement et l'obligation, le chemin est aussi long qu'entre les acteurs institutionnels et l'arrivée concrète de l'information auprès des jeunes...

Si ce nouvel échelon –sorte d'interface entre les différents intervenants– peut bien sûr avoir son utilité, notamment dans le cadre de rencontres avec le personnel enseignant ou de direction en recherche de soutien pour élaborer leur projet, il n'est manifestement pas de nature à desserrer les freins struc-



turels et idéologiques persistants qui, aujourd'hui encore, empêchent que tous les élèves puissent enfin bénéficier d'ÉVRAS de manière égalitaire.

De nombreuses recommandations

La Ligue de l'Enseignement est, à cet égard, on ne peut plus claire : les mesures incitatives sont insuffisantes

pour garantir à tous les jeunes l'accès à une information rigoureuse et complète sur la vie affective et sexuelle : « *L'ÉVRAS doit être généralisée et inscrite dans les programmes. C'est bien la moindre des choses, quand violences sexuelles, pornographie en ligne, pédophilie, homophobie, grossesses non désirées et sida défraient régulièrement les médias et, trop souvent, le quotidien des jeunes eux-mêmes.* »³ Les recommandations de

¹ Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

² Michel Andrien (ULG), Katty Renard (PROMES-ULB) et Hélène Vanorlé (FUNDIP), *Animations à la vie affective et sexuelle à l'école. Propositions d'objectifs, de thématiques et de stratégies*, rapport de l'équipe interuniversitaire, décembre 2003.

³ Communiqué de presse de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente du 9 novembre 2011.

l'OMS vont dans le même sens, s'inspirant d'une interprétation positive de la sexualité, considérée comme partie intégrante de la santé physique et mentale. Des thématiques telles que le VIH/sida, les grossesses non désirées et la violence sexuelle doivent être inscrites dans des programmes pédagogiques globaux qui se concentrent sur l'autodétermination des individus et leur responsabilité envers eux-mêmes et autrui⁴.

Un tabou persistant

L'étude interuniversitaire précitée soulignait déjà la force des a priori et des tabous prégnants en Belgique: «*L'éducation à la vie affective et sexuelle est encore un sujet tabou dans notre pays à forte tradition catholique. L'idée prévaut encore, dans de nombreux milieux, qu'il n'est pas bon de parler de la sexualité aux enfants, voire aux adolescents. Des décennies de lutte contre le sida ont renforcé l'idée que la sexualité peut être dangereuse et que plus longtemps on en préservera les enfants, mieux ce sera. La sexualité fait désordre. La sexualité des enfants et des adolescents est d'ailleurs souvent niée par les adultes. À quoi bon, dès lors, leur parler de sujets qui ne les préoccupent pas? Ne risque-t-on pas, ce faisant, de les inciter à anticiper leur entrée dans la vie sexuelle?*»

Ces craintes et le refus de prendre en compte les besoins et les droits des enfants et des adolescents rejoignent les discours valorisant la famille nucléaire comme l'assignation des femmes à la maternité. Ils vont également de pair, pour certains, avec les mises en cause de la planification familiale ou encore les

directives d'abstinence sexuelle prononcées par l'Église catholique et les évangéliques.

Liberté d'enseignement...

Tous ces indicateurs montrent la difficulté récurrente de parler librement de sexualité aux enfants et aux jeunes. Si les législations en vigueur, tant au niveau fédéral que communautaire, reconnaissent officiellement les besoins en matière d'ÉVRAS, elles se heurtent, selon les organes de défense de l'enseignement catholique, à deux principes fondamentaux: la liberté de l'enseignement et la liberté parentale. Cette interprétation a le mérite de mettre à jour une forme de méfiance à l'égard des pouvoirs publics. En Belgique, l'influence du pouvoir organisateur sur l'esprit et le contenu de l'enseignement peut donc faire échec aux engagements pris aux niveaux communautaire et fédéral, et se positionner contre les recommandations des organismes internationaux. Ce que confirme, par exemple, le décret voté en son temps par le Conseil de la Communauté française⁵ qui prévoit une information sur la contraception et la parenté responsable dans les établissements scolaires de la Communauté française. Les écoles du réseau libre confessionnel, elles, ne sont pas concernées. Que ce prescrit soit limité aux écoles du réseau officiel devrait pouvoir faire l'objet d'un débat.

Il conviendrait donc de réinterroger la manière dont la société belge fait usage de la liberté d'enseignement.

Celle-ci, consacrée par l'article 24 de la Constitution, n'est cependant pas illimitée comme le souligne la Cour constitutionnelle: «*La liberté d'enseignement n'empêche pas que le législateur compétent, en vue d'assurer la qualité et l'équivalence de l'enseignement dispensé au moyen des deniers publics, prenne des mesures qui soient applicables de manière générale aux établissements d'enseignement, indépendamment de la spécificité de l'enseignement dispensé par ceux-ci.*»⁶

Quant au pacte scolaire, qui fixe les règles de financement public des établissements scolaires, il prévoit un «*programme minimal légalement fixé*». L'État devrait pouvoir y inscrire l'ÉVRAS, eu égard aux recommandations internationales, fédérales et communautaires rappelées ci-dessus, sans oublier les recommandations de l'IPPF et de ses associations membres⁷.

... et liberté parentale

Un autre argument avancé pour s'opposer à l'obligation de parler de sexualité à l'école se réfère à la liberté parentale. Ici encore, l'interprétation de la Constitution est singulièrement restrictive, car en imposant une obligation scolaire, l'État limite de fait l'exercice de cette liberté parentale. Ce sont en effet les enfants qui sont soumis à l'obligation scolaire, que les parents le veuillent ou non. L'autorité et la liberté parentales ne sont donc pas illimitées. De plus, comme l'a précisé il y a des décennies de cela la Cour européenne des droits de l'homme, l'inscription obligatoire de l'ÉVRAS durant le

Il faudrait trouver d'urgence une solution adaptée et originale qui tienne compte de tous les acteurs: animateurs extérieurs, PMS/PSE, professeurs, pouvoirs organisateurs, parents et élèves.

cursus scolaire n'est pas contraire à la liberté parentale.

Pour rencontrer finalement la volonté commune de dispenser à tous les élèves de la FWB une information sur la vie affective et sexuelle, il faudrait trouver d'urgence une solution adaptée et originale qui tienne compte de tous les acteurs: animateurs extérieurs, PMS/PSE, professeurs, pouvoirs organisateurs, parents et élèves. En effet, pour que l'inscription obligatoire soit vécue comme une avancée et non comme une contrainte, il est impératif de pouvoir compter sur le concours motivé des équipes. Avec un peu de volontarisme politique, l'ÉVRAS obligatoire pourrait être encadrée par les deux ministères de tutelle, celui de l'Enseignement obligatoire et celui de la Santé et de... l'Égalité des chances.

⁴ Recommandations du 20 octobre 2010 du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe.

⁵ Article 4 du Décret du 10 juillet 1984.

⁶ Arrêt 119/2008.

⁷ Cadre de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF) pour une éducation sexuelle intégrée. Voir aussi <http://www.ippf.org/resources/publications/evidence-action-advocating-comprehensive-sexuality-education>.



Cours de citoyenneté : chronique d'une mobilisation parentale

Si la saga médiatique lancée autour du « cours de rien » alimente depuis quelques mois conférences et riches débats, c'est bien parce que les enjeux sont réels et certainement pas « pour rien ».

Par Luc Pirson
Président de la FAPEO

Depuis l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 mars 2015, la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) a dû monter au créneau pour défendre ses opinions, pour se défendre même tout simplement. Et tout cela pour promouvoir un vrai projet de société d'aujourd'hui, un projet qui tend à enfin mettre en phase l'organisation des cours dits « philosophiques » (religion et morale), figée depuis 1959, avec la société actuelle.

Depuis 1998, la FAPEO milite en faveur d'une réforme des cours dits « philosophiques ». Un constat : en Fédération Wallonie-Bruxelles, les écoles (et le système éducatif) continuent à séparer les jeunes élèves dès la première année primaire sur la base du choix convictionnel, obligeant les parents à afficher leur conviction philosophique à la rentrée scolaire. Ces pratiques, ancrées dans une autre époque –et même un autre monde– alors que la société a évolué, sont dépassées : le mélange des origines, des cultures, des pensées, des croyances, des cultes... est une réalité qui appelle

le développement d'un vivre ensemble vrai, positif et créatif. Pourquoi donc séparer pendant douze ans, en des classes différentes, nos enfants et nos jeunes sur la base de choix de cultes ? Si l'école doit bien enseigner le vivre ensemble, un même cours, rassembleur, suivi en commun devrait être son meilleur moyen.

Rassembler plutôt que séparer

L'idée d'un cours commun n'est donc pas neuve. Il est un magnifique outil pour assurer à tous une éducation philosophique, éthique et citoyenne. Car il s'agit bien de donner à toutes nos petites têtes les clés pour vivre dans ce monde d'aujourd'hui, en respect des différences de tous, des opinions diverses, en se forgeant sa propre personnalité de citoyen à part entière. L'apprentissage et la pratique de la démocratie et de la liberté d'expression trouvent là pleinement leur place.

Ce n'est donc pas un hasard non plus si le monde politique est sensible à une telle demande d'évolution. Tous les principaux partis francophones

(sauf un) avaient inscrit dans leur dernier programme électoral respectif la création d'un cours de citoyenneté. La déclaration de politique communautaire rédigée en juillet 2014 par le nouveau gouvernement cours de citoyenneté inscrira finalement la création d'un d'une période hebdomadaire en lieu et place d'une période soustraite aux cours actuels de religion et morale. Et depuis lors, la FAPEO a pleinement assumé son rôle de relais entre le ministère de l'Enseignement et les parents.

À rebours

En effet, ce choix d'aller vers un cours commun, certes dans le sens attendu, n'est qu'une demi-mesure. Pourquoi ce choix alors que le même monde politique savait que la Cour constitutionnelle allait rendre une décision inéluctable? Déjà averti par des experts constitutionnalistes consultés quelques années plus tôt, il savait qu'un compte à rebours avait été lancé. Suite à l'action de parents refusant de faire le choix d'un cours de religion ou de morale pour leur fille, une décision de la plus haute instance juridique du pays était attendue... dont la teneur était déjà annoncée par les experts. Le nouveau gouvernement s'est mis en place. Et le 12 mars dernier, la Cour constitutionnelle confirmait ce qui était déjà dénoncé. Suivre ces cours de religion ou de morale ne peut être une obligation. Un mécanisme de dispense doit se mettre en place.

(R)éveil

Simultanément à cette procédure, les événements dramatiques de janvier et

février qui secouent la France puis la Belgique sont des électrochocs. Tout le monde parle alors de la nécessité d'un cours de citoyenneté. Débats médiatisés entre politiciens, avec la FAPEO, avec le CAL, abondent pour l'organisation de ce nouveau cours auquel les parties prenantes attachent les contenus les plus divers. Ce qui était évident pour la FAPEO le devient pour tous, dans un même mouvement d'éveil... ou de réveil. Mais parlions-nous tous vraiment de la même chose? L'arrêt de la Cour arrivant juste après, la FAPEO pouvait espérer un sursaut fédérateur sur l'intérêt d'un véritable cours d'éducation philosophique, éthique et citoyenne à raison de deux périodes hebdomadaires. À l'heure d'écrire ces lignes, l'histoire nous rapporte qu'il n'en est rien.

La ministre de l'Éducation Joëlle Milquet promet une mesure décrétale afin de se mettre en conformité. Elle se joint au Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer des mesures qui ne toucheront en aucun cas l'emploi. Puis d'un sondage lancé auprès des parents pour estimer le nombre de dispenses qui ne tient pas compte de l'arrêt de la Cour constitutionnelle à un avant-projet de décret recalé par le Conseil d'État, le chaos s'installe. Les critiques fusent.

Demande de dispense: un signal fort

Quand les parents se trouvent subitement obligés de répondre, fin avril, dans un délai de trois jours, au questionnaire de la ministre, les appels



affluent à notre permanence. La FAPEO se doit de les informer et de réagir. Puisque le document envoyé, critiquable sur le fond et la forme, n'est accompagné d'aucune explication, la FAPEO rappelle que ce n'est qu'un sondage. Elle rappelle ses positions pour une réforme des cours philosophiques, les enjeux et l'évolution possible. Elle explique aux parents qui adhèrent à l'idée d'un cours commun de deux périodes par semaine d'éducation, philosophique et citoyenne

que demander la dispense consiste à envoyer un signal fort à la ministre.

Une haute instance catholique de défense du cours de religion, par la voix de Monseigneur Harpigny, demande les sanctions les plus sévères à l'encontre des personnes usant de moyens de pression dénoncés aussi comme anticonstitutionnels. La FAPEO qui n'a rien à se reprocher tient bon. Nous répondons à toutes les sollicitations médiatiques. La ministre se montre

irritée. Nous nous invitons. Au cabinet, un projet pour encadrer les dispensés est en élaboration.

L'encadrement pédagogique alternatif, option bricolage

Un cours de citoyenneté, à raison d'une période hebdomadaire se mettra en place en septembre 2016, un encadrement pédagogique alternatif (EPA) apparaît à la rentrée 2015 pour les dispensés... ces cours s'additionneront, se chevaucheront... et seront donnés par qui? Un manque de communication et de consultation auprès de tous les acteurs concernés est flagrant.

Les pouvoirs organisateurs et les directeurs d'école chez qui subitement revient la responsabilité d'organiser l'EPA sont livrés à eux-mêmes, à leur bonne volonté, à celle de leurs professeurs, à leurs propres moyens. L'EPA d'ici ne sera pas l'EPA de là-bas... quand il y a EPA. Reviennent à la FAPEO les pressions sur les élèves et les parents pour ne pas choisir la dispense, donc pour ne pas choisir l'EPA jugé trop difficile par certains à mettre en place. Dans d'autres établissements toutefois, l'inconnu ne fait pas peur et on préfère se mobiliser, même avec des moyens limités, pour aller de l'avant. Ce bricolage a un terme, fin août 2016, mais pourrait être renouvelé par arrêté du gouvernement.

Un cours d'éducation philosophique et citoyenne, option officiel(le) obligatoire

Le Conseil d'État tacle encore: le dernier décret proposé en juillet

par Joëlle Milquet pour un «cours d'éducation philosophique et citoyenne» doit être revu. Doté d'un intitulé qui est enfin plus aligné avec nos attentes, commun et obligatoire, ce cours voit son existence justifiée dans tous les réseaux. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SEGEC) s'insurge et la ministre de l'Éducation suit. Un nouveau compromis politique instaure un cours à double vitesse. Son référentiel sera commun aux réseaux et donc construits avec tous. Dans les écoles catholiques, il sera inclus dans l'existant, avec une consistance difficile, avec une partialité certaine, sans changements profonds. Il n'existera véritablement que dans l'enseignement officiel.

Pour rappel, la FAPEO et le CAL sont membres du CEDEP, le Centre d'étude et de défense de l'école publique. Ils ont contribué avec une dizaine d'autres fédérations et associations qui défendent un projet d'enseignement officiel à, notamment, élaborer des propositions pour le contenu du tant attendu cours d'éducation philosophique, éthique et citoyenne (EPEC). Celles concernant le fondamental et le premier degré du secondaire ont déjà été remises à la ministre. Les autres suivent. Les contributions et la vigilance de la FAPEO, dans l'intérêt de l'école pour tous, continuent. 

Un entretien avec Fabrice Aerts-Banken

«Un enseignement qualifiant performant doit répondre aux besoins de l'entreprise»

Fabrice Aerts-Banken est directeur général adjoint en charge de l'enseignement secondaire à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est un fervent défenseur des Centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) qui ont fêté leurs 30 années d'existence en 2014-2015.

Propos recueillis par Fabrice Voogt
Journaliste

Espace de Libertés : Les CEFA fêtent leurs 30 ans d'existence. Estimez-vous que le système fonctionne bien dans l'enseignement ?

Fabrice Aerts-Banken: Je ne peux vous répondre que pour ce qui est organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir l'alternance dans l'enseignement. Cela regroupe pas moins de 9 000 élèves et cela répond à un besoin de certains élèves qui demandent une structuration du temps scolaire différente de celle de l'enseignement de plein exercice. Beaucoup trouvent du travail, ce qui est un succès vu le contexte socio-économique. On évalue le taux d'insertion en agronomie à 89 %, par exemple, et on tourne en moyenne autour des 70-80% pour l'ensemble des disciplines.

N'est-ce pas un échec de l'école de devoir faire appel à l'entreprise ?

C'est une question qui m'énerve. Je considère que si on veut qu'un enseignement qualifiant soit performant, il doit répondre aux besoins des entreprises. Quels meilleurs moyens de bien former les élèves que de se mettre en lien avec les entreprises pour être en phase avec leurs demandes, même s'il ne s'agit évidemment pas de répondre à des besoins ponctuels ? Mais c'est aussi pour répondre aux besoins de l'élève et de son rythme de travail. Je pense à la trajectoire d'un jeune qui ne trouvait pas sa place dans l'enseignement de plein exercice. Il est allé dans l'enseignement en alternance.



Il a ensuite travaillé comme commis, puis cuisinier. Il avait besoin d'un autre rythme scolaire. Il est aujourd'hui chef étoilé.

Faut-il renforcer les liens entre l'école et l'entreprise ?

Oui. J'en suis partisan.

Ils n'existent pas suffisamment ?

Il y en a plus qu'avant. Le gouvernement vient de mettre en place un décret «Stage» qui va permettre aux élèves de s'impliquer plus dans l'entreprise. Il faut aussi trouver des entreprises qui peuvent accueillir les élèves dans de bonnes conditions pour que

cette présence soit formative et formatrice. On augmente les liens avec les entreprises aussi via les conventions sectorielles pour les intensifier, mais c'est un travail de longue haleine.

Y a-t-il des freins du côté de l'enseignement ? De l'entreprise ?

Le monde de l'entreprise a compris qu'il avait besoin d'élèves bien for-

CEFA, mode d'emploi

La formation en alternance est une «*formation professionnelle qui combine une formation pratique en milieu du travail et une formation auprès d'un opérateur de formation en alternance*». Il s'agit d'un partenariat entre un opérateur de formation ou d'enseignement, un apprenant en alternance (l'élève) et une entreprise. La formation a généralement lieu deux jours par semaine au CEFA et trois jours par semaine dans une entreprise. Le jeune est engagé sous contrat et est considéré comme un travailleur à part entière. Au terme de sa formation, il obtient, en cas de réussite, des certifications homologuées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un accompagnateur est désigné par le CEFA qui accompagne le jeune durant sa formation (vérification de sa présence sur le lieu de travail, de la concordance entre les apprentissages scolaires et ceux en entreprises...). La rémunération du jeune est variable suivant son contrat et son âge. L'entreprise peut bénéficier de réductions de charges ONSS et d'éventuelles primes régionales.

Les CEFA ont pris le relais des Centres d'enseignement à horaires

réduits (CEHR) créés en 1984, à la suite de l'allongement de la scolarité obligatoire de 14 à 18 ans, et pour permettre à des jeunes en situation de décrochage scolaire de poursuivre une scolarité à temps partiel et de se préparer en même temps à exercer une profession. En 1991, un décret rebaptise les CEHR en CEFA. L'idée de l'horaire réduit fait place à l'alternance.

Un peu moins de 9 000 élèves fréquentent aujourd'hui les CEFA, soit 2,4% de l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire. Les jeunes concernés ont entre 16 et 25 ans et se situent, au niveau scolaire, entre une 3^e et une 7^e année professionnelle. Le groupe d'âge le plus représenté est celui des 17 ans. Toute une série de secteurs sont concernés par les CEFA : l'agronomie, la construction, l'économie, l'horeca, l'industrie...

Les élèves issus des quartiers les plus défavorisés sont sept fois nombreux à fréquenter un CEFA que les autres. Les garçons représentent 67% du public, les filles 33%. 

més et que sa performance était à ce prix. Il ne peut pas toujours se plaindre que l'offre ne correspond pas à la demande sans lui-même s'impliquer. Le monde de l'enseignement, lui, est bien conscient de la nécessité d'être en prise directe avec le monde socioprofessionnel, au risque d'être en décalage avec celui-ci. Le monde de l'école à l'école et celui de l'entreprise en entreprise, c'est fini.

N'y a-t-il pas un risque de formation sur mesure, d'élèves formatés à un instant particulier et d'une école qui serait au service de l'entreprise ?

Non, parce que les conventions sectorielles mettent en place des partenariats bien balisés. Il ne s'agit pas de fournir de la main-d'œuvre bon marché. Il y a un plan de formation établi. On n'est pas dans l'immédiateté d'une réponse aux besoins ponctuels d'une entreprise. C'est un projet plus général, une vraie collaboration.

L'alternance, contrairement à l'image qu'on en a, ne concerne pas que des métiers manuels.

Exactement. Le qualifiant, en alternance ou en plein exercice, souffre d'une mauvaise image. L'image de métiers salissants et dégradants. Le garagiste couvert de cambouis des pieds à la tête ne correspond plus à la réalité. Si vous visitez un centre de technologie avancé qui fabrique des châssis de fenêtre, il ne faut pas croire que le menuisier scie du bois et colle des morceaux châssis. C'est

Le monde de l'enseignement, lui, est bien conscient de la nécessité d'être en prise directe avec le monde socioprofessionnel, au risque d'être en décalage avec celui-ci.

une machine. Il faut aujourd'hui des compétences en programmation. Ce sont des métiers qui ont tellement changé qu'une de nos missions, dans l'administration, est de sensibiliser les gens à cette évolution et aux perspectives d'emplois qu'ils offrent. L'orientation vers le qualifiant n'est pas encore une orientation positive. On devrait aller vers le qualifiant non pour se débarrasser d'un élève, mais parce que c'est un enseignement qui lui convient. L'avantage de l'enseignement en alternance, c'est qu'on doit s'engager dans sa formation. On est plus acteur de sa formation quand on va en entreprise que quand on est assis, passivement, en classe. Ce sera d'ailleurs à mon avis une voie à suivre d'intensifier les stages dans l'enseignement de plein exercice également. ↗



Entre Bachar et Daesh : une guerre dévastatrice et un peuple tombé dans l'oubli

Tout comme Bachar Al-Assad, elle est d'origine syrienne et alaouite. Âgée de 44 ans, intellectuelle, journaliste, écrivain et scénariste¹, Samar Yazbek est forcée, en juillet 2011, de quitter son pays pour se réfugier en France.

Par Aïcha Ayari
Journaliste

Farouche opposante au régime d'Assad, Samar Yazbek a décidé de parler, d'écrire et de soutenir les manifestants syriens qui se battent pour la liberté. Depuis, elle sillonne le monde pour dénoncer les violations des droits de l'homme commises en Syrie qui déciment le peuple syrien. De passage à Bruxelles en mai dernier, dans le cadre du Festival Passa Porta, Samar Yazbek nous livre sa lecture du conflit syrien en tant que citoyenne révoltée par la passivité, voire la complicité, de la communauté internationale.

Selon l'ONU et le HCR², depuis mars 2011, le conflit syrien aurait fait plus de 210 000 morts, 4 millions de réfugiés et 7,6 millions de déplacés internes. La révolte pacifique au nom des libertés contre le régime de Bachar Al-Assad s'est transformée en une guerre dévastatrice. La journaliste déplore le manque de représentation et d'écoute, voire l'inexistence, de la voix de la société civile syrienne. Livrée à elle-même, elle

n'existe que via le prisme des atrocités perpétrées par Bachar et autres «fous de Dieu». La société civile syrienne «anéantie, complètement effondrée, forcée à la division, réduite à faire un bond en arrière de 200 ans, victime d'un génocide, oubliée de la communauté internationale est devenue le bouclier humain du régime d'Assad, de Daesh et de ces “combattants du djihad” venus de France, de Belgique ou encore de Tunisie».

La société civile syrienne est devenue le bouclier humain du régime d'Assad, de Daesh et de ces “combattants du djihad” venus de France, de Belgique ou encore de Tunisie».



© Guillelm Lopez/NurPhoto

Samar Yazbek : la pensée occidentale offre une lecture biaisée et souvent simpliste.

Samar Yazbek refuse d'être le porte-voix de la «pensée occidentale» qui offre une lecture «biaisée et souvent simpliste». Elle refuse aussi de réduire le conflit syrien à une «simple guerre civile, interreligieuse ou intercommunautaire». Elle préfère parler de «génocide collectif» pour dénoncer les crimes atroces du régime d'Assad, qui a enfanté les djihadistes, et sa responsabilité dans la répression, l'instrumentalisation et la décrédibilisation des mouvements contestataires pacifiques. Les violations des droits de l'homme sont devenues le lot quotidien des Syriens sous le regard passif de la communauté internationale. D'une certaine manière, «Daesh et le régime d'Assad s'équivalent et désormais, se nourrissent et s'alimentent l'un l'autre, directement ou indirectement, par l'action ou l'inaction d'autres acteurs».

Entre absence, opacité et laisser-faire : le rôle de la communauté internationale et le dessous des cartes

Samar Yazbek dénonce et condamne l'attitude des pays limitrophes et des grandes puissances. «Nous, les Syriens, notre problème est avec le monde entier, en premier lieu parce qu'on nous a laissés mourir sous les mains d'un criminel (Bachar Al-Assad). Deuxièrement, la non-fermeture des frontières a permis l'entrée en masse de tous les mercenaires, les djihadistes et tous éléments terroristes.

¹ Elle est l'auteure de quatre romans dont *Feux croisés*. *Journal de la révolution syrienne*, récit des violences perpétrées par Bachar sur son peuple et *Un parfum de cannelle*, récompensés par des prix littéraires défendant la liberté d'expression et le courage (prix Harold Pinter Pen en Grande-Bretagne, Pen Oxfam Prize aux Pays-Bas et prix Tucholsky en Suède) et en tant que scénariste, elle a été primée par l'Unicef.

² Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.



© Guillelm Lopez/NurPhoto

« La coexistence au sein de la société syrienne est possible. »

Troisièmement, on a fourni des armes aux islamistes et djihadistes. Par contre, aux citoyens syriens, aux vrais patriotes qui ont pris les armes pour défendre leur vie et leur pays et que l'on appelait "militaires libres", on a limité les capacités d'action, notamment pour la fourniture d'armes, ce qui a causé leur mort et une confrontation brutale entre la société syrienne démunie et ces djihadistes terroristes. La journaliste dénonce aussi le rôle et les agissements –souvent oubliés par la presse– d'Israël dont «l'agenda politique ne croise assurément pas l'urgente nécessité d'un règlement du conflit». Elle pointe aussi du doigt les forces économiques qui agissent en faveur de leurs intérêts, peu importe

l'impact de leur business sur la population syrienne.

Aux yeux de Samar Yazbek, il y a un laisser-aller de la part de la communauté internationale face au conflit syrien qui «voudrait le voir uniquement comme une guerre civile» et qui se cache derrière les atrocités des djihadistes pour se dédouaner, notamment de la responsabilité de nombreux états dans la naissance, le financement et le développement de ces machines à tuer. L'Union européenne, les Nations unies et les autres grandes puissances noient ainsi le poisson dans l'eau, affichent une connivence et une telle passivité, qu'elles se rendent complices de ce drame humain et «participent au crime de façon indirecte». Alors que l'UE et ses partenaires disposent des outils diplomatiques et financiers pour exercer de réelles pressions. À titre d'exemple, on se souvient de l'engagement d'Obama, fortement médiatisé, face à la crainte de voir Assad recourir à l'arme chimique contre son propre peuple. Mais les Syriens se souviennent surtout que le franchissement de cette «ligne rouge» n'avait rien changé à leur sort tragique.

Dans un tel contexte, aux leaders européens, Samar Yazbek demande de faire preuve de courage politique, de cohérence à l'égard des principes fondateurs de l'UE et de responsabilité. «Ils doivent entamer un processus de réflexion transparent à l'échelle de l'Union et adopter un plan d'action, soutenu par les États-Unis et l'ONU en intégrant les représentants de la société civile syrienne et l'ensemble des autres pays concernés tels l'Iran, les pays du Golfe, la Russie,

la Chine et Israël.» Mais ce sont les Syriens qui doivent-être au cœur de toute résolution du conflit, «c'est à eux et à eux seuls qu'il appartient de déterminer le futur de la Syrie».

Ni Bachar, ni Daesh !

Pour Samar Yazbek, «Bachar doit quitter le pouvoir». Ensuite, il faut lutter contre les djihadistes et autres «forces obscurantistes de l'intérieur et de l'extérieur qui sont prêts à mettre le pays à feu et à sang». Elle rappelle que la société syrienne est ouverte, «on pratique un islam modéré qui existe encore malgré la situation car c'est une question d'identité pour les Syriens». Les Syriens «ne sont pas des radicaux ou des fanatiques; les attaques terroristes sont l'œuvre d'éléments venus du Maroc, d'Afghanistan, de Tunisie et d'Europe». D'ailleurs, l'avenir de la Syrie dépendra en grande partie de la capacité des musulmans à prôner et à pratiquer l'islam des Lumières. L'enjeu pour la Syrie post-Bachar est de reconstruire un tissu social détruit et de lutter ensemble «contre les djihadistes et l'islam radical». Il s'agit d'apporter une réponse globale face à un fléau qui touche d'autres pays et qui en menace potentiellement d'autres.

Plus de cinq ans après le début de ce conflit sans aucun répit, Samar Yazbek garde espoir. Alors que «l'image est noire», que le conflit est loin d'être réglé, que les perspectives d'avenir sont floues, que la lutte contre Daesh est loin d'être gagnée et que Bachar s'accroche au pouvoir, les Syriens réfléchissent déjà à la reconstruction et à la réconciliation. Parce que même si la

La communauté internationale se cache derrière les atrocités des djihadistes pour se dédouaner, notamment de la responsabilité de nombreux états dans la naissance, le financement et le développement de ces machines à tuer.

Syrie ne sera plus jamais la même, «la coexistence au sein de la société syrienne est possible», tout comme l'avènement d'une «société laïque», pour autant que toutes les composantes de la société civile décident ensemble de ce qu'elles veulent faire de la Syrie. L'écrivaine plaide pour «le rassemblement de toutes les forces démocratiques syriennes autour d'un projet inclusif et participatif de reconstruction du pays et encourage la création de vrais partenariats locaux et régionaux pour aller à contre sens des fractures sociétales et du traumatisme créés par le régime d'Assad et Daesh. Le peuple syrien a besoin de solidarité internationale et du soutien des médias occidentaux pour autant que l'information diffusée corresponde à la réalité. Pour autant aussi que les Syriens soient considérés comme société civile à part entière et que la communauté internationale sorte de son silence pour défendre prioritairement les droits des Syriens».

Un entretien avec Joëlle Maison

Musique, maestro !

En cette rentrée, l'école communale du Centre à Uccle est devenue à «rayonnement musical». Coup de projecteur sur ce projet pédagogique innovateur et rencontre avec l'échevine de l'Enseignement, Joëlle Maison, également députée au Parlement de la Communauté française et membre de la commission «Éducation».

Par Johanna de Villers
Cellule «Étude et Stratégie» du CAL

Espace de Libertés: Comment est né le projet d'école à «rayonnement musical»?

Joëlle Maison: Les activités musicales, artistiques en général, demeurent encore l'un des parents pauvres du quotidien scolaire de nos enfants. Fortes de ce constat, nos écoles communales se sont engagées, voici quelques années, dans une réflexion approfondie sur les initiatives à mener pour donner aux activités culturelles et artistiques, plus particulièrement musicales, la place noble qui est la leur. D'initiatives simples en partenariats avec des acteurs culturels de qualité –tels la Monnaie, Bozar, ReMua et les Jeunesses musicales–, l'enthousiasme collectif de toute notre communauté scolaire (professionnels, enfants et parents compris) n'a cessé de croître.

Comment avez-vous été convaincue de l'intérêt d'introduire la musique dans le cursus des élèves?

On ne peut rester insensible aux multiples études mettant en exergue

l'incidence des apprentissages musicaux sur les apprentissages scolaires et sociaux de l'enfant. La pratique musicale met en jeu des facultés telles que l'écoute, l'attention, la mémoire, l'imagination, le rythme et aussi la rigueur, le goût de l'effort, le respect des règles, des autres et de soi-même. Ces exigences se retrouvent dans les autres matières enseignées dans le cadre de l'éducation scolaire, et par extension dans le développement de la citoyenneté. Nous avons dès lors décidé d'inscrire la musique au programme de nos écoles communales et, pour cette rentrée, de mettre en œuvre à l'École du Centre un projet pédagogique global, le premier en Belgique, innovant et ambitieux. Ce projet est rendu possible par les liens avec l'Académie de musique d'Uccle.

En quoi les apprentissages musicaux peuvent-ils apporter un plus au niveau pédagogique?

La créativité est au centre de toutes les productions sonores et musicales. Ces dernières permettent à l'enfant

de manifester sa créativité et de la développer tout en s'épanouissant, en affirmant sa personnalité et sa sensibilité, et en continuant à grandir et à apprendre en toute confiance. Dans un milieu scolaire privilégiant traditionnellement les intelligences verbo-linguistiques et logico-mathématiques, la pratique musicale peut également contribuer à un rééquilibrage des formes d'intelligence mobilisées. Cette situation, potentiellement plus gratifiante pour des enfants a priori moins performants dans les deux intelligences scolaires «traditionnelles», constituera un pas supplémentaire vers une école de la réussite.

Comment les élèves et puis leurs parents accueillent-ils le projet ?

Le 1^{er} septembre, j'ai passé la matinée à l'École du Centre afin d'y accueillir les parents et élèves. L'inspecteur pédagogique, le directeur de l'école, et moi-même, avons ensuite accompagné nos quatre musiciens-pédagogues dans toutes les classes, de la première maternelle à la sixième primaire. Les musiciens se sont livrés ensemble à une forme de présentation chantée et rythmique de leur rôle et de leur projet, qui a suscité beaucoup d'étonnement, d'intérêt et d'enthousiasme de la part des enfants et de l'équipe pédagogique, évidemment étroitement associée au projet. De la part des parents, nous n'avons, pour l'heure, reçu que des remerciements et félicitations.

Vous parlez plus haut de citoyenneté, est-ce que vous pensez que



Un meilleure développement cognitif grâce à la musique.

ce projet s'inscrit dans celui d'une éducation citoyenne ?

Si ce projet s'inscrit pleinement dans une éducation à la citoyenneté, de par son contenu et son impact sur la cohésion du groupe, l'ouverture sur le monde et une meilleure valorisation de toutes les formes d'intelligence, l'éducation aux arts doit selon moi trouver ou retrouver une place pleine et entière dans le cursus scolaire obligatoire, en parfaite interdisciplinarité avec les apprentissages dits «fondamentaux». De même que je suis résolument favorable à un cours de deux heures de philosophie, de citoyenneté et d'histoire des religions, dès la première année primaire.

Ite missa est

L'archevêché américain de Saint-Paul et Minneapolis a des airs d'antichambre de l'enfer. Deux évêques limogés par le pape pour avoir tu des faits de pédophilie survenus dans le clergé n'ont pas suffi. Récemment, deux prêtres soupçonnés d'agressions sexuelles sur mineurs ont été également mis à pied. Des soupçons de pédophilie portaient sur l'un d'eux depuis... 1998, mais l'archevêché ne disposait pas de preuves suffisantes pour le démettre. Puni, le coupable ne pourra plus célébrer la messe, porter le col romain ou se présenter comme prêtre. *Ite missa est.* (map)

Rubicon éthique

Pour l'Église d'Angleterre, l'euthanasie n'a pas lieu d'être. En septembre dernier, l'archevêque de Canterbury Justin Welby, chef de file de la religion anglicane, et les dirigeants des autres groupes religieux de Grande-Bretagne, ont averti qu'un «Rubicon éthique» serait franchi si le Parlement votait une loi sur le droit à mourir pour les malades en phase terminale. La nouvelle loi britannique doit permettre aux malades qui ont moins de six mois à vivre de recevoir une dose de médicaments mortelle. Ses opposants brandissent le respect de l'éthique et de la vie humaine, une valeur à la base du code moral et du système légal britanniques. Honni soit qui mal y meurt. (map)

Y a encore du boulot

Dans une interview au *Soir*, le Premier ministre luxembourgeois Xavier Bettel parle de la laïcité, de sa foi catholique, de son homosexualité. À la question «la laïcité a-t-elle joué un rôle important dans votre choix d'engagement au parti libéral?», il répond: «Non, pas du tout. Je suis croyant, catholique. Cependant [...], je ne veux pas que la religion m'impose ma façon de vivre. Je n'ai qu'une vie. Je pense que le pape donne des impulsions qui permettent à des catholiques comme moi, qui ne sont pas des bigots, de voir qu'il veut avancer dans la bonne direction. Mais les succursales ont encore du mal

à suivre, il y a encore du boulot. [...] Je n'accepte pas que quelqu'un me dise que je n'ai pas le droit à l'avortement, au mariage, à la pilule, au préservatif, au divorce». (map)

Pogrom birman

En Birmanie, les discours de haine du moine bouddhiste Wirathu bousculent la vie politique : à l'approche des législatives de novembre, des centaines de milliers de musulmans se retrouvent privés de droit de vote et même le parti de l'ancienne dissidente Aung San Suu Kyi a renoncé à présenter des candidats musulmans. Depuis des années, le sort réservé par le régime birman à la minorité musulmane apatride des Rohingyas défraie la chronique. Massacres, famines et exodes : ces mots reviennent régulièrement dans les différents rapports qui évoquent leur condition. (map)

Passons un tour

Pas d'abattoir temporaire en Belgique pour la fête de l'Aïd, cette année. Tour à tour, les trois Régions ont fait savoir qu'elles retirent ce dispositif qui permettait l'abattage sans étourdissement des moutons à petit prix. Seuls les abattoirs fixes ont été autorisés à pratiquer le sacrifice, toujours sans étourdissement, cette entorse au bien-être de l'animal étant faite au motif qu'un personnel qualifié est censé y réduire ses souffrances. L'air de rien, les Régions se sont ainsi rangées un peu plus

du côté du mouton, suivant en cela une directive européenne qui impose l'étourdissement lors de l'abattage (mais admet toutefois une exception en cas de rite religieux, une exception qui était de mise jusqu'il y a peu). La communauté musulmane s'est absente de réagir. Les fidèles ont reçu l'autorisation de passer un tour cette année. (map)

Ça Trump énormément

Sacré Donald Trump ! On le prenait pour un barjot. Il aura au contraire monopolisé le débat médiatique durant tout l'été, à force de ruades et de saillies poujadistes. Avec pour résultat de ne laisser pour l'instant que des miettes à ses adversaires, mais aussi de prendre une solide option en vue des primaires républicaines. Son rival n° 1 Jeb Bush a contre-attaqué d'une manière assez cocasse, estimant que le magnat de l'immobilier était en fait plus démocrate que républicain, et rappelant que celui-ci avait soutenu l'avortement et une hausse des impôts pour les riches. Parallèlement, Bush dégringolait dans les sondages. Augurons que papa et frérot sauront lui rappeler qu'en politique, rien n'est jamais perdu. (map)

Alzheimer, qui oublie ?

Le 21 septembre dernier, c'était la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer. Un fléau qui risque d'étrangler l'Occident vieillissant

et contre lequel la médecine ne peut rien en ce moment. Une partie de la presse s'est toutefois étonnée du peu d'entrain que met le monde politique francophone belge à parer cette menace. S'il existe un plan Alzheimer en Flandre et en France, il n'en va pas de même pour le sud de la Belgique. Il ne reste aux familles qu'à souffrir en silence. (map)

Le dalaï-lama en lévitation féministe

Le dalaï-lama, roi des citations débiles sur les réseaux sociaux (avec Paolo Coelho), se dit féministe. Il vient d'en apporter la preuve éclatante lors d'une récente interview avec la BBC. Ce sont *Les Inrocks* qui rapportent l'affaire. L'entretien démarre sur les chapeaux de roues : le leader bouddhiste idolâtré par les bobos invite à ne pas rejeter les réfugiés à cause de leur religion. Ça veut dire que pour toutes les autres raisons, il faut les virer dare-dare ? De la part d'un réfugié professionnel, il y a de quoi se pincer. «*Puis lorsque Clive Myrie, le journaliste de la BBC, évoque la possibilité que le prochain dalaï-lama soit une femme, il répond, par un scientifiquement doué : "Pourquoi pas ? Les femmes, biologiquement, ont plus de possibilités de montrer de l'affection et de la compassion." Et d'ajouter : "Les femmes devraient avoir plus d'importance dans le monde Mais si c'est une femme, elle devrait avoir un visage très très séduisant."*

Le journaliste rit, un peu gêné : "Si le dalaï-lama est une femme, elle devra vraiment être belle!?" "Elle devra être séduisante, sinon elle sera inutile", insiste le dalaï-lama. Clive Myrie tente un "Vous devez plaisanter, je suppose". "Non, c'est vrai", répond le leader bouddhiste. En 2013, lors d'une interview avec CBS, le dalaï-lama avait évoqué sa faiblesse pour les "femmes séduisantes"... Avant de dérouler un discours qui sent bon les années 50 : "Les gens mariés ne sont pas nécessairement heureux. Il y a beaucoup de soucis, d'inquiétudes, et je pense que pour les maris, une large partie de l'argent est utilisée par les épouses (rires)."» La fumisterie, c'est un métier. (yk avec Les Inrocks)



74 Ceci n'est pas un statut

**76 L'acteur: un rôle en dehors
des planches!**

**78 «Atopolis»: les fondations
d'une ville idéale métissée**

Ceci n'est pas un statut

Austérité oblige, les budgets culturels se rétrécissent sans cesse. Et les artistes, avec leur statut précaire de bûcheron/pêcheur en mer, font face à des procédures kafkaïennes qui semblent ne rien comprendre au monde de la création. Le documentaire de Marc-Olivier Picron porte la voix des artistes en quête d'un statut qui tienne compte de la réalité des métiers qui sont les leurs.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction



«Culture en péril
(Ceci n'est pas un statut)»

Par Marc-Olivier
Picron

BE • 2015 • 52'

Le 27 octobre à 21h
au Théâtre national
dans le cadre
du Festival des
Libertés

Projection suivie
d'un débat avec
le réalisateur,
Pascale Fonteneau
(romancière), Manu
Hermia (musicien
et administrateur
de SMart), Toine
Thys (musicien
et fondateur de
la Fédération des
auteurs compositeurs
et interprètes
réunis) et Gaëtan
Vandeplas (Guichet
des Arts).

Prix: 5 euros

www.festivaldeslibertes.be

Quel est le point commun entre un bûcheron, un pêcheur en mer et un artiste ? Il pourrait s'agir d'une blague, mais il n'en est rien. En tant que travailleurs intermittents alternant périodes d'emploi et périodes de chômage, tous les trois sont logés à la même enseigne par l'ONEM. À défaut d'un statut qui leur est propre, les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en quête de reconnaissance. Et sont fatigués d'entendre qu'ils feraient mieux de chercher un emploi.

Chasse aux artistes

Peut-on vivre de son art ? Existe-t-il un statut pour la profession d'artiste ? Quelle place une société veut-elle donner à ses artistes ? C'est sur ces questions fondamentales que commence le documentaire *Culture en péril*. Sous-titré (*Ceci n'est pas un statut*), il dénonce la précarité du travail d'artiste en Belgique en retracant l'évolution d'un statut précaire bricolé à partir de «la règle du bûcheron». Nous voilà directe-

ment plongés dans une saga aux multiples rebondissements et dans laquelle les personnages politiques changent au rythme des législatures : de 2002 à aujourd'hui, trois ministres de la Culture et autant de ministres de l'Emploi, ont tenté – ou pas – de clarifier la situation. De l'application de l'article 100 bis du Code des impôts, à la récente chasse aux chômeurs qui n'épargnent pas les artistes entre deux contrats, en passant par la limitation de l'accès au statut aux interprètes et aux comédiens en 2012 et l'exclusion des nouveaux candidats techniciens du spectacle en 2014, ils en ont entendu des vertes et des pas mûres, les artistes.

Flou artistique

Dans le documentaire de Marc-Olivier Picron, les témoignages –des comédiens, surtout, mais aussi des auteurs, des metteurs en scène, des directeurs de théâtre, un scénariste-réalisateur, un musicien-saxophoniste, une chanteuse-interprète,

une costumière, etc.– abondent et se succèdent, portant tous dans la voix la passion qu'ils vouent à leur métier et l'absurdité de leur situation administrative. Le propos est également étayé par l'intervention du porte-parole de SMart, du vice-président de l'Union des artistes, du directeur de l'Observatoire des politiques culturelles, du président de l'Association des techniciens du spectacle. Et de la porte-parole de l'ONEM qui a elle-même bien du mal à expliquer comment on distingue un artiste d'un technicien du spectacle.

Une voix off qui questionne, des témoins qui racontent ; si la forme de ce documentaire est un peu répétitive, il s'anime grâce à des extraits du puissant seul en scène de David Murgia *L'âme des cafards* –dans lequel l'artiste incarne justement ce cafard que l'on écrase du coin du talon –et du court-métrage d'anticipation *Bloody Days*– qui fait planer l'ombre de la privatisation du secteur culturel– ainsi que grâce aux images de coups de gueule de comédiens à la cérémonie des Magritte et de manifestations publiques au Festival d'Avignon.

Projeté en avant-première au Théâtre national en février dernier, ce film se veut le porte-parole des artistes connus et méconnus. Couplé à «Cent papiers», une expo de la très dynamique photographe montréalaise de Barbara Dulière et à une séance d'information en collaboration avec le Guichet des Arts, il a séduit SMart qui s'en est servi pour

attirer l'attention du public dans plusieurs lieux hennuyers au l'été dernier. Car c'est bien ici le réside le plus grand mérite de *Culture en péril* : celui d'interpeller les spectateurs, les politiques, et de relancer le débat sur le statut d'artiste. Statut que l'actuelle ministre de la Culture Joëlle Milquet s'est tout récemment engagée à améliorer via un cadastre de l'emploi artistique et le redéploiement des aides à l'emploi spécifiques en collaboration avec les Régions «pour sortir les artistes de l'anxiété et de l'insécurité dans lesquelles la législation actuelle les plonge».



Un entretien avec Robin Renucci

L'acteur : un rôle en dehors des planches !

Il se définit comme enfant de l'éducation populaire, de l'idéal du Conseil national de la résistance, et de la philosophie des Lumières. Mais, surtout, Robin Renucci dit de lui qu'il est un «acteur responsable». Une sorte de Robin des bois qui prend aux poètes pour donner, aux exclus, des mots qui rendent libres et pas consommateurs. Rencontre avec un artiste combinant le Verbe sur les planches et la verve quand il s'agit de faire passer des messages forts via son métier de saltimbanque...

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Espace de Libertés : Si le terme n'était pas aussi galvaudé, pourriez-vous vous définir comme un acteur «à message»?

Robin Renucci : Si, comme vous le dites, ce terme de «message» n'était pas utilisé à tort et à travers, au point d'avoir perdu de sa substance, alors oui! En fait, je me définirais aussi, plus simplement, comme un passeur. Je veux croire que mes rôles peuvent contribuer, ne fût-ce que très modestement, à rendre le monde meilleur. Pour cela, je ne choisis jamais une pièce ou un film qui ne serait que «simple» divertissement. Il faut que les gens se soient amusés, mais aient aussi appris des choses à mon contact. Si ces deux dimensions ne sont pas remplies, j'estime avoir raté ma cible. Car je crois que l'acteur tient aussi une mission en dehors des planches.

Utopiste exigeant, acteur, pédagogue et Corse : ça fait beaucoup pour un seul homme, non ?

[rires] C'est en tout cas un beau résumé de ce que je suis! Et ces quatre dimensions se retrouvent au sein de l'ARIA¹, une association que j'ai créée en Corse, où des amateurs viennent en stage se former aux pratiques théâtrales. Ils se retrouvent à construire du théâtre et apprennent à raconter des histoires. Le but est de créer une chaîne solidaire autre que chez les professionnels du spectacle vivant. C'est un moment d'échanges, de débats, de partage, pour une création non marchande.

Le théâtre a-t-il toujours sa raison d'être aujourd'hui ?

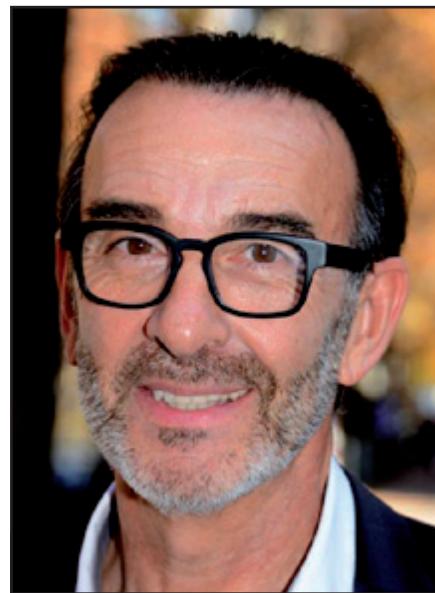
Plus que jamais! L'homme doit tendre vers un être symbolisant. Et s'il est

capable de symboliser, alors il s'élève en tant qu'être humain. Le théâtre est l'outil le plus simple et le moins coûteux de la symbolicité. Il s'adresse à l'autre. Il partage quelque chose avec l'autre... Le théâtre, c'est le lieu d'absence de l'écran. L'homme parle à l'homme directement.

À un homme ou à plusieurs ?

À un maximum, évidemment! Mes rôles n'ont pour moi de sens que s'ils s'adressent véritablement au public. Et là, en contradiction avec ce que je vous disais avant concernant les écrans, la télévision demeure en fait le meilleur canal pour sensibiliser un maximum de personnes en un minimum de temps. Par exemple, les gens me remercient souvent d'avoir joué un prêtre pédophile dans *Le Silence des Églises*, d'Edwin Baily. J'avais d'ailleurs aussi tenu à participer au débat que France 2 avait organisé après la diffusion du film, pour tendre la main aux victimes d'abus sexuels qui se sentaient coupables. Quand vous redonnez vraiment la parole aux gens, ils la prennent! C'est une belle tâche de créer du lien.

Je n'aime pas la dimension providentielle, presque sacralisée, que l'on prête souvent aux artistes: ils ne sont pas les seuls détenteurs de l'imaginaire! Les artistes sont avant tout d'anciens amateurs qui ont osé affirmer leur singularité, après avoir rencontré des individus qui ont su leur donner confiance. J'essaie le plus souvent possible de m'investir dans des projets qui génèrent un écho au niveau collectif, parce que je trouve que nous vivons dans des sociétés où l'esprit critique doit être réactivé et sollicité. Et où il est indispensable de créer du discernement. Pour moi, la crise dont



© Jean-Jacques Georges

Robin Renucci «acteur responsable» et fondateur de l'Association des rencontres internationales artistiques.

tout le monde parle est surtout une crise de perte des valeurs. De toute éternité, l'Église a d'ailleurs mis un cache sur les pulsions humaines.

Au point de devenir la toute grande muette dans les cas de pédophilie, ce dont parle justement *Le Silence des Églises*...

Le droit canonique admet, et impose même, le «secret professionnel» aux prêtres. La «brebis égarée» doit trouver en elle les ressources pour se dénoncer. En revanche, le droit français stipule que les prêtres ayant eu connaissance d'agissements délictueux sur mineur de moins de 15 ans doivent en signaler le ou les auteur(s) à la justice. Force est de reconnaître que ce ne fut pas toujours le cas... Mais les choses changent, heureusement... 

¹ Association des rencontres internationales artistiques, cf. www.ariacorse.net.

«Atopolis» : les fondations d'une ville idéale métissée

Dans le cadre de Mons 2015, le WIELS, centre d'art contemporain de Bruxelles, investit jusqu'au 18 octobre le Manège de Sury en présentant «Atopolis», autrement dit la ville idéale. La migration, la mondialité contre la mondialisation, le transfert des cultures et le métissage sont les thèmes fondateurs de cette Tour de Babel. À l'heure où l'Europe connaît une crise dramatique d'immigration, «Atopolis» propose des pistes de réflexion à travers l'art contemporain.

Par Soraya Soussi
Journaliste

i
 «Atopolis»
 Jusqu'au 18 octobre
 Au Manège de Sury (Mons)
[www.mons2015.eu/
 fr/atopolis](http://www.mons2015.eu/fr/atopolis)

Un ancien couvent comme passé et une pépinière de jeunes entreprises comme futur. C'est ce qu'a été et sera le Manège de Sury, lieu historique au cœur de Mons. Mais pour un temps, présent, Dirk Snaeuwaert le président du WIELS donne une autre vie au manège: «Atopolis», un terme grec qui signifie la ville idéale. Vingt-trois artistes de renommée mondiale dans l'art contemporain ont répondu à l'appel. Parmi eux, le Suisse Thomas Hirschhorn et son œuvre *Globalization Reversed* qui rend hommage à l'écrivain martiniquais Édouard Glissant, grand penseur du *Tout-monde*, du métissage et de la mondialisation. Thomas Hirschhorn présente son œuvre comme l'atelier géant d'un artiste. Un véritable brainstorming en 3D du sol au plafond. On y trouve des meubles couverts de «tape» pour écrire dessus, de la frigolite à sculpter, des affiches à remplir, des post-its à coller. Le public est invité à compléter et à faire évoluer ce grand «bordel pensant».

L'art contemporain comme vecteur de message politique

Une autre œuvre principale émeut par son rapport à l'actualité. Celle de l'artiste belge Francis Alÿs. Dans cette partie du manège, l'artiste aborde le thème de l'immigration avec une dimension presque enfantine. Une vidéo met en scène deux groupes d'enfants placés en file dans la mer, portant à la main des bateaux-chaussures. Des enfants marocains d'un côté, des enfants espagnols de l'autre. Le premier groupe regarde en direction de l'Espagne, l'autre en direction de l'Afrique. Une scène qui symbolise la rencontre des cultures. Dans une autre salle, une longue table en verre présente des dessins et des articles de presse de 2006, 2008 et de 2015 traitant des migrants qui fuient sur des bateaux. «Le thème de l'immigration a été suggéré, mais nous ne pensions pas coller autant à l'actualité. C'est une malheureuse surprise. Cela affecte vraiment le public. Mais cela permet au moins de donner des pistes

de réflexion face à l'actualité», rapporte Charlotte Friling, cocuratrice de l'exposition. Le deuxième bâtiment contient quant à lui des œuvres moins importantes, mais tout aussi chargées de sens avec comme support le dessin, la photographie, la sculpture et différentes disciplines qui composent l'art contemporain. Parmi elles, celle du photographe belge Vincen Beckman avec son œuvre *Intime* qui capture le quotidien d'une famille de la région du Borinage et qui pose un regard qui s'étend au-delà des clichés et des préjugés.

Entre naïveté et réalisme

A priori, en observant cet «Atopolis», on frôlerait la naïveté à l'état brut. Charlotte Friling ne le nie pas, mais elle nuance: «Plus que de vouloir donner une réponse, on pose plutôt des questions. Francis Alÿs illustre bien l'esprit de l'exposition dans sa globalité. Les œuvres sont à première vue parfois simplistes, poétiques et ludiques, mais on ne peut nier le message politique fort et dur des œuvres.»

L'exposition est indéniablement à caractère politique grâce notamment aux artistes, eux-mêmes, engagés dans leurs œuvres. Des idées sont, certes, véhiculées, mais certainement pas imposées. Car les œuvres participatives permettent aussi au public de s'exprimer. Le public n'a plus simplement un rôle contemplatif, mais il peut laisser une trace et exprimer sa créativité. Chaque artiste propose un angle différent d'«Atopolis». Dans leur travail singulier, les œuvres forment ensemble une pluralité de villes idéales. L'égalité, le respect de l'Autre, le croisement des cultures s'unissent pour former un tout cohérent et possible. Finalement, chaque artiste arbore la question du vivre ensemble sous différentes formes, mais c'est toujours au public de s'approprier le message. En parcourant «Atopolis», vous risquez d'être émus, touchés, frustrés de ne pas comprendre certaines œuvres, mais, quel que soit votre sentiment elle vous atteindra, car nous rêvons tous d'une «Atopolis».



© Roberto Rubalcava

Extrait de la vidéo de Francis Alÿs, «Don't cross the bridge before you get to the river» (2008).

Ta vie, mode d'emploi

Par Milady Renoir
Écrivaine

Alors bonjour, je suis ce ça-là, ce ce-qu'il-faut, ce ce-qu'il-TE-faut. Je t'ai choisi, tu m'as choisi. Comment ça commence, est-ce vraiment un choix ? On s'en fout. C'est ici maintenant qu'on se rencontre, au milieu de tous, de tout : coup de foudre immédiat. Je suis objet ou sujet, absolue nécessité dans certains milieux, paradigme de l'obsolescence programmée ailleurs, résultat insolent d'un progrès sans limites là. On me nomme de la meilleure ou de la pire façon selon les catégories bien-pensantes ou mortifères, selon le moment, la période, l'époque, l'état des lieux, l'état du porte-monnaie, l'état de conscience. Je suis changeant, polymorphe et pluriel, mais je persiste, je suis ce qu'il TE faut. Ce truc dont tu n'avais vraisemblablement pas soupçonné l'utilité, voire l'existence, mais qui s'impose à toi. Émergeant du rien, je deviens indispensable, fondateur de ton bien-être authentique. Telle une intraveineuse de confort, telle une dose de vérité originelle, je suis le shoot de dopamine qui augmente ta vie, ton corps, tes hormones, ton esprit, ton rôle.

Bonjour, je te redis, je suis ce qu'il TE faut. Le bonheur est là, en moi, pour toi. Oui, ça t'arrive là, aujourd'hui, pas trop tôt hein ? Pas trop tard. Réjouis-toi. Fais risette. Saute en l'air. Te voici confronté à ce que tu n'avais pas, à ce que la majo-

rité d'entre les autres n'ont pas, ou s'ils l'ont, ce n'est pas comme toi. Toi et moi, là, sans conséquence. Réjouis-toi bien profond de me posséder, avec peu d'efforts (finalement), moins qu'un sacrifice (finalement), peut-être un crédit par ci, une petite folie par là.

On n'a qu'une vie, c'est ici et c'est moi qui te le dis, cette vie, c'est toi qui la dessines. Tu sens ce pouvoir, cette puissance ? Ceux qui annoncent qu'ils n'ont pas besoin sont ignorants puisqu'ils ne m'ont pas, ils n'appréhendent pas qu'ils n'ont pas (ne désirent pas) cette expérience d'avoir. Je les soupçonne de résister au désir, au plaisir de posséder sans autre lieu que la possession. Tu la goûtes, cette expérience ? Cette gratuité de l'instant s'accomplissant dans l'ayant, dans la mise à disposition de ce qui n'est utile qu'à tes yeux ? Assume. Oublie. Je suis une sorte d'émancipation, je te sors de la masse des démunis et des ascètes, des solidaires rabougris unis dans l'idée que je suis de trop, trop vertical, trop fulgurant, non ? Depuis quand l'Éros n'aurait plus lieu d'être ? Tes désirs sont infinis, toi seul sais ce qu'il te faut aujourd'hui, quand bien même tout sera obsolète demain. Carpe diem. Vis tes choix, vis cette urgence, alimente ta liberté. C'est toi, ici et maintenant, comme et quand tu veux. Et moi guide, moteur, symbole. Notre devise : le vouloir mène à l'avoir et l'avoir, c'est l'avenir.

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64



Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre & Bordet)

Contact : Dominique Peeren



SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crémateur. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

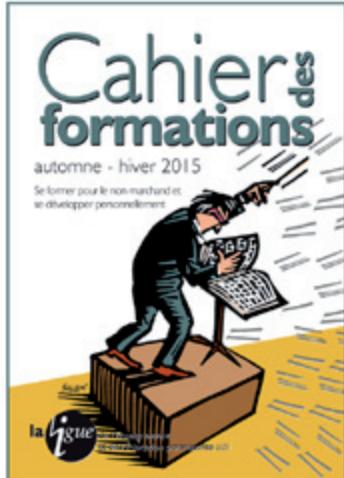
Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

Années

Publications, festivals, émissions... les bonnes énergies

LE Cahier de formations automne - hiver 2015

DE LA LEEP EST DISPONIBLE !



Plus de 70 formations destinées aux professionnels et aux volontaires du secteur non-marchand, qui souhaitent développer leurs compétences personnelles dans les domaines du management associatif, de la relation d'aide, de l'animation et de la créativité, de la communication interculturelle, etc.

Découvrez nos formations longues, nos promenades guidées, ainsi que nos activités culturelles!

Programme et inscriptions en ligne sur notre site www.ligue-enseignement.be

Commandez la version papier du Cahier des formations au 02/511.25.87 (gratuit)

Des conseils ou des informations supplémentaires ? Contactez Iouri Godiscal au 02/511.25.87

Pour nous contacter :
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl
Rue de la fontaine, 2 – 1000 Bruxelles
02/511.25.87 - formation@ligue-enseignement.be

ESPACE de Libertés

Éditeur responsable:

Jean De Bruecker

Dessins:

Olivier Wiame

Rédacteur en chef:

Yves Kengen

Secrétaire de rédaction:

Amélie Dogot

Production:

Fabienne Sergoynne

Graphisme:

YEBOgraphics

Imprimeur:

Kliemo

Fondateur:

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Belgique: 20€, Étranger: 32€

par virement au compte du CAL:

IBAN: BE16 2100 6247 9974

BIC: GEBABEBB

TVA: BE 0409 110 069

ISSN: 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél: 02 627 68 68 - Fax: 02 627 68 01

E-mail: espace@laicite.net

www.laicite.be

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ OCTOBRE 2015

À LA TÉLÉVISION

Pop UP, entre poésie et social (10')

Présentation : Catherine Haxhe

Reportage de Canal CAL sur Pop UP, un virus culturel inoculé au public sur l'ensemble de la région Mons-Borinage-Centre pendant toute l'année 2015 à l'initiative, notamment, de Picardie Laïque.

Date	Heure	Chaine
12/10	18H45	La Trois

L'avortement hors du Code pénal (28')

Présentation : Catherine Haxhe

Dès le début des années 70, les défenseurs des droits des femmes ont réclamé la sortie de l'IVG du Code pénal. 25 ans après la loi belge dériminalisant partiellement l'avortement, cette revendication est toujours d'actualité.

Date	Heure	Chaine
17/10	10H30	La Une
28/10	18H45	La Trois

Libres pensées... sur la laïcité (10')

Présentation : Vincianne Colson

Dans cette coproduction CAL/CLAV, une série de philosophes interrogent la notion de laïcité ainsi que ses rapports avec les droits de l'homme et les religions.

Date	Heure	Chaine
20/10	Fin de soirée	La Une
26/10	18H45	La Trois

Statut de l'enfant mort-né: un faux débat (28')

Présentation : Vincianne Colson

L'émission reviendra sur les propositions de loi déposées par le CD&V et le cdH notamment, visant à délivrer un acte de naissance par l'état civil dès 140 jours de grossesse. Des propositions dénoncées par le CAL car elles remettent en cause la loi sur l'avortement.

Date	Heure	Chaine
25/10	9H20	La Une
31/10	10H30	La Une
11/11	18H45	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

Familles, qui êtes-vous?

Présentation : Vincianne Colson

La famille, une entité plus que jamais multiple : « traditionnelle », recomposée, monoparentale ou homoparentale. Mais toutes les familles n'ont pas encore les mêmes droits.

Samedi 17 octobre



THEATRE DE POCHE

BRUXELLES

Les chatouilles

Ou la danse de la colère



De et avec
Andréa Bescond
Mise en scène
Eric Metayer

Création lumière
Jean-Yves De Saint-Fuscien
Création son
Vincent Lustaud

Une production en Belgique
La Charge du Rhinocéros,
avec l'aimable autorisation de
Atelier Théâtre Actuel et
du Théâtre La Bruyère.
Sous le marrainage de la députée
fédérale Karine Lalieux.

DU 13 AU 31 OCTOBRE
2015 A 20H30

reservation@poche.be
ou 02/649.17.27.
www.poche.be

Théâtre de Poche, la Chemin du Gymnase,
1000 Bruxelles.
Avec le soutien du Ministère de la Culture
et de la Ville de Bruxelles.

